

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

19 DÉCEMBRE 2011

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	4
2	Hommage	4
3	Modification de la composition des groupes politiques	4
4	Modification de la composition de l'Assemblée	4
5	Dépôt du 162 ^e cahier d'observations de la Cour des comptes – fascicule II – rapport de contrôle des comptes d'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2004 et résultats à insérer dans les projets de décret de règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année 2004	4
6	Dépôt du rapport d'activité du Conseil supérieur de l'Éducation aux médias (2009-2010)	5
7	Dépôt du rapport d'activité de l'Office de la naissance et de l'enfance pour l'année 2010	5
8	Dépôt du rapport d'activité du Conseil de la transmission de la mémoire (1 ^{er} juillet 2010 – 30 juin 2011)	5
9	Dépôt et envoi en commission de propositions de résolution	5
10	Cour constitutionnelle	5
11	Questions écrites (Article 77 du Règlement)	5
12	Approbation de l'ordre du jour	5
13	Prise en considération de propositions de décret	7
14	Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2012	7
15	Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2012	7
16	Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française, à la Culture, à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement de promotion sociale, au financement des institutions universitaires et des hautes écoles, aux aides aux institutions universitaires, aux organismes d'intérêt public et au sport	7
16.1	Discussion générale conjointe	7
17	Projet de budget de fonctionnement du parlement de la Communauté française pour l'exercice 2012	33
17.1	Discussion	33
17.2	Examen et vote des lettres	33
18	Annexe I : Questions écrites (Article 77 du règlement)	33

Présidence de M. Jean-Charles Luperto, président.

– *La séance est ouverte à 14 h 45.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. - Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance : M. Tachenion, retenu par d’autres devoirs, et M. Jeholet, empêché.

2 Hommage

M. le président. – Le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaite exprimer son soutien aux familles des victimes de l’inexplicable tuerie qui s’est produite sur la place Saint-Lambert à Liège. Il souhaite exprimer aussi, au nom de tous, sa tristesse et son incompréhension face à une telle violence qui a coûté la vie à des personnes innocentes. Enfin, il tient à saluer le travail des policiers, secouristes, pompiers et ambulanciers qui, dans l’urgence de la situation, ont tout mis en œuvre pour protéger et sauver les personnes présentes sur les lieux.

À cette triste occasion, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ouvre sa séance de ce jour par une minute de silence en mémoire des victimes de cette attaque qui a secoué le pays tout entier.

(L’assemblée, debout, observe une minute de silence.)

3 Modification de la composition des groupes politiques

M. le président. – Par lettre du 6 décembre 2011, Mme Persoons et M. Gosuin m’ont informé qu’ils démissionnaient du groupe MR. Par lettre du 7 décembre 2011, Mme Bertieaux m’a informé de la décision de Mme Persoons et de M. Gosuin de ne plus faire partie du groupe MR.

Il résulte de ces notifications que la composition politique de notre assemblée s’établit dorénavant comme suit : le groupe PS compte 35 membres ; le groupe MR, 23 membres ; le groupe Ecolo, 18 membres ; le groupe cdH, 16 membres.

Compte tenu de l’effectif des groupes politiques reconnus, la répartition proportionnelle pour la composition des commissions donne les résultats suivants : le PS a cinq membres, le MR trois membres, Ecolo trois membres et le cdH deux membres.

Il en est pris acte.

4 Modification de la composition de l’Assemblée

M. le président. - L’article 24bis, § 2 bis, de la loi spéciale du 8 août 1980 des réformes institutionnelles énonce que le membre du parlement de la Communauté française qui est nommé par le Roi en qualité de ministre ou de secrétaire d’État fédéral et qui accepte cette nomination, cesse immédiatement de siéger et reprend son mandat lorsqu’il a été mis fin par le Roi à ses fonctions de ministre ou de secrétaire d’État.

La démission de M. Daerden de ses fonctions de ministre des Pensions et des Grandes Villes a été acceptée par le Roi en date du 5 décembre 2011. J’acte donc que M. Daerden a repris, dès cette date, son mandat de membre du parlement de la Communauté française.

L’article 3, § 1er, du décret du 19 juillet 1999 organisant le remplacement du membre du parlement de la Communauté française nommé par le Roi en qualité de ministre ou de secrétaire d’État fédéral dispose que, lorsqu’il est mis fin au mandat de ministre ou de secrétaire d’État fédéral du membre du parlement visé à l’article 24 bis, § 2 bis, de la loi spéciale, le membre du parlement réintègre sa place de premier suppléant en ordre utile de la liste sur laquelle il a été élu.

M. Mottard, suppléant de M. Daerden, a réintégré, dès le 5 décembre 2011, la place de premier suppléant en ordre utile de la liste n° 2 de la circonscription électorale de Liège.

5 Dépôt du 162e cahier d’observations de la Cour des comptes – fascicule II – rapport de contrôle des comptes d’exécution du budget de la Communauté française pour l’année 2004 et résultats à insérer dans les projets de décret de règlement définitif du budget de la Communauté française pour l’année 2004

M. le président. – Nous avons reçu le 162ème

cahier d'observations de la Cour des comptes – Fascicule II – rapport de contrôle des comptes d'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2004 et résultats à insérer dans les projets de décret de règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année 2004 (doc. 301 (2011-2012) n° 1).

Il a été envoyé à la commission des Finances, de la Comptabilité, du Budget et du Sport.

6 Dépôt du rapport d'activité du Conseil supérieur de l'Éducation aux médias (2009-2010)

M. le président. – Nous avons reçu le rapport d'activité du Conseil supérieur de l'Éducation aux médias (2009-2010) (doc. 293 (2011-2012) n° 1).

Il a été envoyé, pour information, à la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Égalité des chances.

7 Dépôt du rapport d'activité de l'Office de la naissance et de l'enfance pour l'année 2010

M. le président. – Nous avons reçu le rapport d'activité de l'Office de la naissance et de l'enfance pour l'année 2010 (doc. 295 (2011-2012) n° 1).

Il a été envoyé, pour information, à la commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires.

8 Dépôt du rapport d'activité du Conseil de la transmission de la mémoire (1er juillet 2010 – 30 juin 2011)

M. le président. – Nous avons reçu le rapport d'activité du Conseil de la transmission de la mémoire (1er juillet 2010 – 30 juin 2011) (doc. 300 (2011-2012) n° 1).

Il a été envoyé, pour information, à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des dépenses électorales.

9 Dépôt et envoi en commission de propositions de résolution

M. le président. – Mme Persoons et M. Gosuin ont déposé une proposition de résolution visant à soutenir la candidature de la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou de Bruxelles pour l'organisation d'un prochain sommet de la francophonie. Elle sera imprimée sous le n° 286 (2011-2012) n° 1.

Personne ne demandant la parole, elle est envoyée à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des dépenses électorales.

MM. Elsen, Bayet, Reinkin, Migisha, Daele et Mme Saudoyer ont déposé une proposition de résolution visant à l'élargissement du cadre des organisations de jeunesse et à la mise en œuvre de dispositions connexes. Elle sera imprimée sous le n° 280 (2011-2012) n° 1.

Personne ne demandant la parole, elle est envoyée à la commission de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse.

10 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour, ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

11 Questions écrites (Article 77 du Règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

12 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément aux articles 6 et 35 du règlement, la conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 15 décembre 2011, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour des séances plénières de ces lundi 19 et mardi 20 décembre 2011.

La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus (MR). – Je souhaite avoir des précisions sur l'inscription à l'ordre du jour du point quatre concernant le statut des agents du parlement. À ma connaissance, ce sujet n'a pas été examiné en commission. Il touche à des éléments démocratiques majeurs et est de nature à ouvrir une controverse juridique indubitable. Je demande dès lors que ce point soit abordé en commission.

Je souhaite également qu'une éventuelle décision d'adoption de l'ordre du jour soit formellement soumise au vote.

M. le président. – L'ordre du jour est le strict reflet des décisions prises lors de la conférence des présidents et du bureau élargi. Rien de ce qui touche au statut, y compris les éléments éventuellement abordés en séance plénière, n'a jamais été porté à l'ordre du jour d'une quelconque commission. En effet, des consultations et des analyses juridiques nous conduisent à préférer la séance plénière à la commission et au bureau élargi pour débattre de ce sujet.

Selon ces consultations juridiques, ce genre de question doit être traité en séance plénière, car c'est le seul organe compétent.

M. Willy Borsus (MR). – Je ne partage absolument pas cet avis. Nous aurons l'occasion d'y venir en temps opportun. Au contraire, je considère que ce qui se prépare, de la part d'une institution comme un parlement, du point de vue d'une potentielle inéligibilité est extrêmement important sous l'angle démocratique. S'il y a une décision qui consiste à adopter l'ordre du jour, je souhaite qu'elle soit formellement prise.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – L'ordre du jour a été élaboré, comme toujours en conférence des présidents et y a été approuvé à l'unanimité. Nous nous sommes organisés pour travailler correctement durant les deux jours. Je suis assez réactif au non-verbal de M. Borsus car j'avoue ne pas avoir de souvenir précis de sa présence. Nous travaillons sur le budget aujourd'hui et nous aborderons d'autres points demain, avec un vote prévu à 17 h 30. C'est ce qui a été décidé en bonne intelligence entre tous les chefs de groupe.

M. Willy Borsus (MR). – Le point de départ était : « Y a-t-il des observations par rapport à l'ordre du jour ? » J'ai répondu par l'affirmative. Je souhaite donc une décision formelle.

M. le président. – Je vous propose de suspendre la séance durant cinq minutes.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 14 h 55 et est re-*

prise à 15 h.

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est reprise.

Conformément à notre règlement qui, en son titre II, traite du fonctionnement du parlement, le point 5 de l'article 35 dispose que toute demande tendant à modifier l'ordre du jour doit être appuyée par neuf membres au moins. Seuls peuvent intervenir dans le débat sur l'ordre des travaux l'auteur de la proposition de modification et un membre par groupe politique reconnu, ainsi que deux membres au maximum pour l'ensemble des autres groupes.

Madame Bertieaux, votre demande est-elle appuyée ?

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur le président, certains de mes collègues n'ayant pu nous rejoindre, je ne dispose pas des moyens réglementaires pour appuyer cette demande, mis à part ma force de conviction et celle de M. Borsus pour vous inviter à y faire droit.

M. le président. – Je suis désolé de vous dire qu'en vertu de l'application de notre règlement, la demande est rejetée, n'étant pas appuyée.

M. Willy Borsus (MR). – Monsieur le président, je souhaiterais vous faire part d'une autre préoccupation. Elle porte sur la transmission des documents que nous sommes amenés à discuter. En ce qui me concerne, je n'ai pas reçu les documents dans les délais réglementaires. Puis-je vous demander de vérifier de ce qu'il en est ?

M. le président. – Après vérification, l'administration me confirme qu'ils ont été expédiés jeudi, conformément aux règles en vigueur.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur le président, comme j'ai été sollicitée pour une co-signature que je n'ai pas apposée, bien que le document m'ait été soumis voici un certain temps, je signale, à titre personnel de parlementaire, que je ne l'ai pas reçu non plus à mon domicile.

M. Willy Borsus (MR). – Je constate que le règlement n'est pas respecté en ce qui concerne la mise à disposition des documents. Si le parlement peut examiner un document qu'il n'a pas reçu pour pouvoir discuter de façon détaillée du statut du personnel, le cas échéant, un certain nombre d'amendements seront déposés sur chacun des articles et des informations demandées.

Je souhaiterais dès lors que le règlement soit respecté sur la mise à disposition au moment prévu par le règlement.

M. le président. – Le greffier me signale que

ce qui relève de notre responsabilité en termes de délais a été respecté. Nous vérifierons pour savoir où se situe le problème, pour autant qu'il y en ait un.

M. Gilles Mouyard (MR). – Je souhaiterais signaler que le rapport de la commission du Budget sur lequel nous allons devoir nous prononcer aujourd'hui n'est pas disponible sur la plate-forme électronique du parlement. Dès lors, je n'ai pu me le procurer. Je ne l'ai pas reçu par courrier non plus.

M. le président. – Il a été expédié jeudi lui aussi.

M. Willy Borsus (MR). – Je vous confirme qu'il ne se trouve pas sur la plate-forme électronique. Vous pouvez le vérifier.

M. le président. – Si plus personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté. Pour le reste, il sera procédé aux vérifications d'usage mais je ne peux vous dire que ce que me communique l'administration. J'ai une tendance naturelle à faire confiance à l'administration.

M. Willy Borsus (MR). – Puis-je me permettre une dernière remarque? Je vous prie d'acter formellement que nous n'avons pas reçu les documents sur lesquels nous devons discuter. Il se pose de toute évidence un problème réglementaire.

M. le président. – Quant à moi, supposant que vous anticipez un éventuel recours qui pourrait servir les uns et les autres, je souhaite que soit formellement acté que, d'après l'administration en charge de l'expédition réglementaire des documents, les documents ont bien été envoyés dans les délais requis.

13 Prise en considération de propositions de décret

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant la loi du 29 mars 1965 relative à la mise à disposition des organisations de jeunesse, de membres du personnel enseignant, et l'arrêté royal du 27 octobre 1967 fixant les modalités d'application de la loi du 29 mars 1965 relative à la mise à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant. Personne ne demandant la parole, je vous propose de l'envoyer à la commission de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle également la prise en considération de la proposition de décret visant à

modifier la terminologie de l'enseignement supérieur.

Personne ne demandant la parole, je vous propose de l'envoyer à la commission de l'Enseignement supérieur. (*Assentiment*)

14 Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2012

15 Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2012

16 Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française, à la Culture, à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement de promotion sociale, au financement des institutions universitaires et des hautes écoles, aux aides aux institutions universitaires, aux organismes d'intérêt public et au sport

16.1 Discussion générale conjointe

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets de décret.

La discussion générale conjointe est ouverte.

M. Bea Diallo, rapporteur. – J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de la commission des Finances relatif au projet de décret contenant le budget des voies et moyens et au projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour 2012.

Notre commission a entendu l'exposé général du ministre ainsi que celui du représentant de la Cour des comptes. Faisant état du contexte économique défavorable, le ministre a rappelé les difficultés liées à l'établissement des taux de croissance tout en mentionnant les provisions conjoncturelles constituées et le respect des normes SEC, ce qui permet de limiter le solde de financement SEC à 2,8% des recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le ministre a énuméré diverses mesures d'effort budgétaire générant une marge de sécurité de près de 236 millions.

Les commissaires sont intervenus sur de nombreux sujets : l'aggravation du contexte économique et les paramètres macroéconomiques retenus par le gouvernement ; la provision conjoncturelle ainsi que celle visant à couvrir l'index ; le respect de la trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire ; les marges dont dispose le gouvernement ; la charge et la gestion dynamique de la dette ; la cotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les taux des obligations ; la gestion du holding communal et ses conséquences budgétaires ; la constitutionnalité de la loi fédérale relative à la cotisation de responsabilisation en matière de pension ; le centre sportif de haut niveau et la gestion du Country Hall ; la rénovation des centres Adeps ; les différents plans élaborés par le ministre et les moyens de leur mise en œuvre, notamment pour le football, le hockey, l'athlétisme et le rugby ; la promotion du sport à l'école ; l'offre de stages sportifs pendant les congés scolaires et le suivi du projet « Mon club, mon école » ; l'étude de M. Thierry Zintz sur la conception d'outils destinés à la politique sportive et, enfin, les fonds des sports.

Mesdames, messieurs, comme vous pouvez le constater les sujets de discussion auront été nombreux et les débats, souvent passionnés, se sont même poursuivis jusqu'en début de nuit.

Pour le compte rendu complet de ces discussions, je vous invite à consulter le rapport écrit.

Enfin, Mme Persoons, MM. Gosuin et Neven ont déposé un amendement sur l'intervention financière dans le coût des abonnements scolaires pour les transports publics. Après un échange sur sa recevabilité et sur son contenu, la commission a rejeté le texte par huit voix contre trois.

Après avoir reçu les avis des commissions compétentes, notre commission du Budget a adopté les articles, tableaux et projets de décret contenant les dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles par huit voix contre trois.

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je me réjouis de prendre la parole en premier dans cette discussion budgétaire qui permet de s'adresser à l'ensemble du gouvernement et d'avoir un débat politique global et ouvert.

Je commencerai par m'adresser à vous, monsieur Antoine, puisque c'est vous qui préparez le budget. D'emblée, je vous dirai que pour avoir un débat constructif, nous devons pouvoir nous appuyer sur des bases solides. Or nous n'en avons pas.

En effet, depuis quelques semaines, tous les interlocuteurs nous rappellent que le choix des paramètres économiques qui ont guidé l'élaboration du budget sont fantaisistes et très nettement surévalués. Nous avons le sentiment que le gouvernement qui a composé ce budget il y a près de deux mois, n'a pas voulu prendre ses responsabilités et tenir compte de l'évolution des paramètres économiques.

Depuis l'accord du gouvernement sur ce budget, vous avez, monsieur Antoine, laissé s'écouler presque deux mois, vous avez usé de toutes sortes de moyens pour reporter ce débat devant le parlement à la dernière minute possible, à la veille des congés de fin d'année. Nous aurions pu avoir cette discussion il y a trois semaines comme je l'avais demandé, en présence des ministres Marcourt et Huytebroeck. Au lieu de cela, nous avons dû organiser des réunions de commissions à Namur ! Monsieur Antoine, vous avez laissé passer les jours, les semaines et les mois sans réagir pour ajuster ce budget aux prévisions récentes de croissance.

Je tiens à ce débat budgétaire parce qu'il est politique et nous permet d'aborder chaque matière mais, aujourd'hui, il se base malheureusement sur des données fantaisistes. Rapidement, nous serons amenés à le revoir en profondeur et à ajuster les chiffres dans la douleur. Comme toujours en Belgique, nous vivons une situation surréaliste : nous débattons de recettes qui n'existeront vraisemblablement jamais et de dépenses qui ne pourront malheureusement pas être engagées.

Au MR, nous travaillons en équipe sur cette question éminemment politique. Je laisserai donc M. Mouyard compléter ce commentaire sur les paramètres économiques, en approfondissant les implications des choix du gouvernement et la situation financière réelle de notre entité, comme il l'a déjà fait en commission des Finances.

Je me permets d'attirer l'attention du gouvernement sur deux points qui ne sont pas nécessairement nouveaux. Le premier concerne la tendance des gouvernements successifs, depuis le refinancement de notre communauté, à investir presque exclusivement dans des dépenses de personnel, avec toutes les conséquences qui en découlent sur la dérive barémique et les charges de la Communauté française. Depuis 2004, chaque fois qu'un problème s'est posé, qu'une difficulté a surgi, la solution a consisté à engager du personnel au sein du ministère ou de l'éducation.

La majorité sait pourtant que la loi de 2003 sur la responsabilisation des entités fédérées ne peut rester indéfiniment lettre morte. Cela a

d'ailleurs fait l'objet de concertations lors des négociations fédérales sur le budget. Il a notamment été question du paiement de l'arriéré des entités fédérées. Le gouvernement se trouve donc face à ses responsabilités et je crains que les années folles ne finissent par se payer au comptant.

Le deuxième point concerne le rôle de la Fédération dans le paysage institutionnel francophone. Pour le budget 2012, la Région wallonne ne respectera sa trajectoire de retour à l'équilibre en 2015 que grâce à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Récemment, nous avons appris que le gouvernement wallon avait décidé d'imputer les pertes du holding communal sur le budget régional de 2011. Mais, pour rester dans la fameuse trajectoire, vous avez, monsieur le ministre, décidé de transférer des moyens de la Fédération vers la Région.

En conséquence, les efforts consentis par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour retrouver l'équilibre en 2015 seront réduits à néant. Je reviendrai sur la signification profonde des termes « Fédération Wallonie-Bruxelles » – le logo a d'ailleurs été changé ainsi qu'on peut le constater dans l'enceinte du parlement. J'y reviendrai également lorsque nous parlerons du boom démographique bruxellois. La Fédération est venue en appui à la Région wallonne, entre autres pour faire face à la réduction de la dotation du Pass par la Région wallonne. Le ministre Nolle financera finalement une compétence régionale avec de l'argent de la Fédération. Ces éléments posent incontestablement la question du rôle futur de la Fédération ainsi que de sa place dans le paysage institutionnel francophone. La solidarité intra-francophone serait-elle à sens unique ? J'y reviendrai avec des exemples concrets.

J'émettrai à présent quelques commentaires et observations sur les compétences ministérielles. À cause du saucissonnage et du caractère hybride de celles-ci, je serai obligée de faire un exposé par ministre en fonction de ses attributions. À tout seigneur tout honneur, commençons par le ministre du Budget !

Monsieur le ministre du Budget, vous êtes aussi le ministre des Sports. Indéniablement, vous avez parfaitement compris les retombées médiatiques d'un usage intensif de la politique sportive. Vous maniez avec brio les campagnes de communication et d'information, nous en avons déjà débattu en commission. Je laisserai le soin à M. Dordrimont, un de nos passionnés de sport, de jouer avec vous.

Pour les compétences du ministre Nolle, je commencerai par ce qui lui tient à cœur : l'en-

fance. Faire de la politique, c'est entre autres faire des choix et surtout anticiper les problèmes ; et cela concerne, notamment dans ce secteur, l'essor démographique annoncé depuis près de trois ans de façon officielle, formelle, chiffrée et avérée, mais aussi l'augmentation de la demande en accueil extra-scolaire, conséquence des modifications du mode de vie des familles. Mais étant toujours en négatif à cause d'une dotation qui ne suit pas la progression des besoins, l'ONE se retrouvera un jour coincée, même après avoir diminué au maximum ses frais de fonctionnement, et ne sera plus en mesure de remplir ses missions.

Cela semble vous accabler, monsieur le ministre, mais il reste toujours 1 516 places à ouvrir dans le plan Cigogne 2 alors que l'on attend déjà le plan Cigogne 3 !

Le gouvernement ne semble pas avoir anticipé le boom démographique qui aujourd'hui frappe plus particulièrement Bruxelles mais s'étendra bientôt à sa périphérie, puis à l'ensemble de la Wallonie, lorsque les familles devront déménager pour trouver des solutions de garde d'enfants ou pour se loger à moindre coût.

Cet essor démographique était prévisible, les chiffres officiels sont connus depuis trois ans. Confrontée à cette problématique, la Région de Bruxelles-Capitale a voulu agir mais il semble bien qu'elle en sera empêchée par un arrêt récent de la Cour constitutionnelle. Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle réagir à cet arrêt ? Vu l'importance du problème, j'espère que le ministre Antoine sera en mesure de répondre demain.

Pendant des années, la recherche scientifique, secteur naturellement et historiquement lié à l'enseignement supérieur, a été gérée conjointement avec celui-ci par le même ministre. J'ai relu mon intervention de l'année dernière sur la recherche scientifique et ne puis que répéter les propos que j'avais tenus sur le budget initial pour 2011. Dans la charte d'engagement de son gouvernement, la majorité écrivait qu'investir dans la recherche, c'était investir pour l'avenir. Or nous n'en voyons rien dans le budget. Ma collègue, Mme de Coster, y reviendra.

Monsieur le ministre, je vous ai déjà interpellé à plusieurs reprises au sujet de la fonction publique, allant parfois jusqu'à susciter une certaine mauvaise humeur. Or la fonction publique ne brille pas par la concrétisation des belles théories de la déclaration de politique gouvernementale. Dans votre exposé général, outre le peu de précisions, j'ai relevé encore et toujours du « copié-collé » de l'exposé fait par le ministre Daerden

sous la précédente législature Auriez-vous trouvé en M. Daerden votre maître en gestion de la fonction publique ?

Nous constatons qu'une réforme API – Agissons, Progressons, Innovons – n'est organisée ni par le gouvernement ni par son ministre de la Fonction publique mais bien par le secrétaire général de la Communauté française.

Une école d'administration publique va enfin voir le jour ; sa directrice est déjà engagée avant la fixation du cadre légal de l'école. Après les élèves sans école, nous voici avec une directrice sans école ! Vous aimez cultiver ce concept mais je doute qu'il soit bon !

Fréquemment on a recours à du personnel contractuel alors que le gouvernement et vous-même ne cessez d'affirmer que l'engagement de contractuels ne se fait que pour des besoins particuliers. J'aimerais rappeler qu'à l'initial 2012 les crédits en faveur des contractuels augmentent alors que ceux en faveur des statutaires diminuent, entraînant une diminution progressive de l'écart entre les deux budgets. Il ne serait pas surprenant lors de votre ajustement que les crédits consacrés aux contractuels dépassent ceux des statutaires.

Dans une étude, la FEB compare l'efficacité de la fonction publique en Belgique et dans les pays limitrophes. Sans revenir sur le nombre d'emplois qu'il faudrait supprimer dans la fonction publique selon la fédération des entreprises, j'estime que ces résultats devraient vous inciter à examiner la croissance du nombre d'agents dans notre fonction publique, notamment de contractuels.

Je ne sais pas si vous pouvez apporter à M. Antoine des nouvelles réponses mais j'aimerais souligner que cette inquiétante dérive contribue aux difficultés budgétaires auxquelles vous êtes confronté.

Peu de changements dans la fonction publique ont été accomplis sous le ministère de M. Nollet : des concours de recrutement simplifiés voire torpillés dans certaines circonstances, des désignations et évaluations des mandataires peu objectives et mal formulées, une gestion problématique des bâtiments. Preuve que, malgré les déclarations et les intentions, la gestion de la fonction publique en Communauté française n'a pas évolué ces dernières années.

Afin de combattre l'immobilité qui s'est installée, il faudrait entendre notre demande récurrente, insistante et appuyée, de procéder à une évaluation objective externe de la fonction publique communautaire.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur dont M. Marcourt a la charge, le MR se félicite de l'augmentation du budget pour 2012 de presque cinquante trois millions d'euros, soit quatre pour cent en plus par rapport au budget initial pour 2011. Nous sommes cependant préoccupés parce que ce budget ne prévoit pas de chantiers importants pour l'ensemble du secteur.

J'aimerais vous rappeler que vous avez passé la première année à mobiliser les acteurs du secteur autour de tables rondes de l'enseignement supérieur. La plupart d'entre eux se sont impliqués très sérieusement parce qu'ils y ont cru ! Ils se sont efforcés de trouver de nouvelles pistes et de faire des suggestions, certains qu'à l'issue de ces tables rondes la situation évoluerait.

C'est avec compassion que je vous vois empêtré dans la réforme du paysage de l'enseignement supérieur ; la presse a par ailleurs fait écho de divergences évidentes avec des membres du gouvernement. Pour avoir vécu de près la réforme précédente du paysage de l'enseignement supérieur en 2004 avec Mme Dupuis, je sais que le travail est difficile, mais j'avais espéré pouvoir noter aujourd'hui un résultat.

Je vous vois régulièrement faire deux pas en avant et trois pas en arrière, notamment après l'intervention de M. Brotchi sur le dossier du cursus de médecine.

Je suis comme sœur Anne, je ne vois rien venir. Ce n'est que lorsque je serai en possession d'un projet de décret qui sera examiné ici, que je saurai avec certitude qu'un accord gouvernemental existe sur ce point. Monsieur Antoine, ce n'est que lorsque l'on peut palper un document que l'on sait qu'il existe !

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Madame, je me réjouis que vous ayez rejoint le club des Thomistes ! Vous ne croyez que si vous touchez !

Mme Françoise Bertieaux (MR). – C'est malheureusement le cas ! Une expérience récente me conforte encore dans ma position !

Je désirerais savoir si Mme Huytebroeck nous rejoindra dans cet hémicycle. À défaut, je m'adresserai d'abord à Mme Laanan.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – La conférence des présidents a acté la présence de la ministre à un Conseil européen suite à la conférence de Durban.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je désirerais simplement savoir si elle compte nous rejoindre.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Nous pour-

rions peut-être demander aux membres du Conseil européen quand ils comptent arrêter leurs travaux !

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je m’adresserai donc en premier lieu à Mme Laanan.

Madame Laanan, votre exposé général me paraît très factuel.

Il nous rappelle les augmentations et les diminutions de budgets ; il nous explique certains transferts entre différents programmes, mais je n’y trouve aucune vision politique.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l’Audiovisuel, de la Santé et de l’Égalité des chances. – Il fallait être présente !

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je ne peux qu’assister à une seule commission à la fois !

Si les travaux du parlement étaient autrement organisés, j’aurais le plaisir de suivre les exposés de tous les ministres. Heureusement, j’ai pu prendre connaissance de l’excellent travail de M. Jeholet lors de ces commissions.

Je désirerais savoir quelle sera concrètement votre politique dans le domaine de la culture, à part continuer à subventionner les institutions existantes.

L’année dernière, vous aviez lancé des assises sur le développement culturel territorial. Je m’étais d’ailleurs inquiétée de cette dimension territoriale, surtout pour Bruxelles. Où en est votre réflexion à ce sujet ? Quelles sont les avancées ?

En commission, la discussion à propos de la fondation Mons 2015 et du calendrier budgétaire – qui ne subit aucune modification malgré le contexte économique – a été houleuse. Le sujet est tellement délicat qu’il ne peut même pas être abordé. Nous ne pouvons que le regretter. À l’heure où tous les secteurs doivent se serrer la ceinture et où certains d’entre eux ne voient pas leur nouveau décret appliqué faute de moyens, nous aurions voulu qu’il y ait un questionnement sur l’opportunité de financer Mons 2015.

Cela me rappelle les discussions que, dans un passé un peu plus lointain, nous n’avions pas le droit d’ouvrir. Je me souviens notamment de votre réaction quand M. Miller avait suggéré de supprimer la publicité à la RTBF. Je sais bien que, dans la logique parlementaire, c’est la majorité qui l’emporte, comme pour l’ordre du jour de cette séance, mais ce qui me désole, c’est le refus d’ouvrir le débat, c’est le refus de la discussion de fond et des idées. Je pense que c’est une dérive. Je m’adresse à vous, madame Laanan, mais je pourrais dire la même chose à un autre ministre, à un autre mo-

ment. C’est une dérive de notre démocratie que de refuser le débat d’idées sur certains sujets parce qu’ils sont tabous. Je crois que nous nous grandirions démocratiquement et intellectuellement si nous pouvions de temps en temps...

M. Léon Walry (PS). – C’est un sujet tabou, madame Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur Walry, vous êtes le champion du verrouillage. Je ne vous écoute pas, cela n’en vaut pas la peine.

Je ne reviendrai pas non plus sur la dotation du Conseil supérieur de l’audiovisuel, gelée depuis deux ans. M. Jeholet a très bien dit en commission tout le mal que nous pensons de votre décision. La Fédération Wallonie-Bruxelles se grandirait en considérant que c’est une chance de préserver un organe de régulation audiovisuelle indépendant mais si cet organe la dérange, il est évident que vous continuerez à raboter son financement.

Vous avez annoncé en primeur au parlement, en passant outre le gouvernement, une réforme de financement des télévisions locales, en concertation avec la fédération des télévisions locales. Vous avez bien vite oublié vos intentions puisque les remarques et amendements proposés par cette fédération ne se retrouvent pas dans le texte des conventions soumises aux différentes télévisions locales.

Je ne m’attarderai pas sur le sujet aujourd’hui ; nous y reviendrons prochainement en commission.

Je m’étonne toujours des moyens que la RTBF continue à percevoir. La chaîne reçoit pour Arte Belgique, TV5 Monde, le Plan Magellan et la Collection RTBF une dotation totale de 222 614 000 euros. Un tel montant est-il nécessaire ? Des moyens augmentés chaque année permettent-ils à la RTBF d’assumer mieux ses missions de service public ? À la veille du renouvellement de son contrat de gestion, nous sommes en droit et en devoir de nous poser de telles questions.

Ce parlement n’a pas pu s’accorder sur le précédent contrat de gestion. La majorité elle-même ne s’est pas entendue sur la notion de mission de service public. Nous devons en débattre une nouvelle fois. Il convient de trouver un commun dénominateur pour les missions de service public de la RTBF et de déterminer à quelle hauteur elles doivent être financées. Accroître systématiquement les crédits d’année en année ne résoudra rien.

Par ailleurs, je sais qu’il n’est pas facile d’être ministre de la Santé en Communauté française.

Avant vous, cette responsabilité a été confiée à une ministre qui était médecin. Les résultats n'étaient pas plus probants. Compte tenu des moyens et des défis de santé qui sont les nôtres, des choix doivent être faits. Choisir, c'est renoncer; certaines mesures nécessaires ne peuvent donc être soutenues.

Dans votre exposé général en commission de la Santé, madame la ministre, vous n'avez pas mentionné ces choix. En 2011, vous avez financé un spot publicitaire sur la vaccination, qui a suscité une polémique. De plus, il n'y est pas question de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais bien de la Communauté française. Nous étions pourtant convenus que cette appellation primerait lors des communications extérieures.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Cette campagne avait été prévue depuis longtemps et avait fait l'objet d'un marché public. Tout recommencer aurait engendré des dépenses excessives. Lors de la prochaine campagne, il sera question de la Fédération et non de la Communauté.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je ne vous en demandais pas tant. Je tenais seulement à souligner ce qui me frappe régulièrement en écoutant les spots que vous diffusez. Vous noterez que j'y suis attentive.

Vous avez opéré un autre choix, celui de donner la priorité à la vaccination controversée contre le HPV pour les jeunes filles. Un budget important, et en progrès constant, lui est consacré. Ce choix a des conséquences : il empêche notamment d'augmenter le budget d'autres secteurs qui préoccupent mon groupe, comme la prévention des assuétudes et du suicide ainsi que la lutte contre le sida, qui en auraient davantage besoin.

Plus que la nature de vos choix, c'est la méthode qui pose question. J'aimerais que vos décisions se fondent sur une analyse juste et attentive des besoins en santé et en promotion de la santé. Lors des auditions, il a souvent été souligné que votre récente évaluation des dispositifs de santé manquait de ce type d'analyse. Cette évaluation inquiète tant les opérateurs du secteur que notre groupe. Or vous basez d'autres choix importants sur cette évaluation, comme le code de la santé et la création d'un nouvel organisme d'intérêt public (OIP) qui a fait des vagues voici trois semaines. Cette création d'un OIP étant prévu pour 2013, nous attendrons le projet pour en rediscuter.

Madame la ministre de l'Enseignement obligatoire, vous gérez la plus grosse part du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais vous êtes éga-

lement chargée de la promotion sociale dont nous parlons beaucoup moins. Je le regrette car ce secteur est important et pourrait jouer un plus grand rôle. J'ai beaucoup d'estime et de respect pour les acteurs de terrain de ce secteur. Leur travail devrait être davantage et mieux valorisé. La promotion sociale a les moyens d'offrir une certification aux jeunes sans diplôme ou insuffisamment qualifiés. Dans notre situation économique, c'est essentiel.

Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. – Elle le fait. Depuis cette année, il existe des nouveautés.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je le sais et j'explique tout le bien que j'en pense. Cependant, elle est insuffisamment soutenue et promue. Les messages publicitaires sur la vaccination passent à la radio plusieurs fois par jour et nous n'entendons rien sur la promotion sociale. La notion de Fédération Wallonie-Bruxelles aurait un sens de fond plus important si elle établissait à cet égard un lien plus étroit entre la promotion sociale et la formation professionnelle, qui dépend des Régions.

J'examinerai l'enseignement obligatoire dans son ensemble, y compris les bâtiments scolaires qui dépendent du ministre Nollet.

Sur les 5,6 milliards d'euros consacrés à l'enseignement obligatoire, 4,7 milliards servent au versement des salaires. Comme je vous le disais, les dépenses de notre entité sont essentiellement salariales. Malheureusement, depuis le refinancement, vous et vos prédécesseurs avez négligé les dépenses d'investissement. Aujourd'hui, on se demande comment y faire face.

Je ne vous cache pas mon inquiétude : eu égard aux besoins que l'essor démographique bruxellois rend quasi exponentiels, les investissements en bâtiments scolaires sont très faibles. Par ailleurs, des places supplémentaires devront être ouvertes très rapidement dans les classes : c'est déjà le cas à Molenbeek, ce le sera demain à Schaerbeek, à Saint-Gilles ou à Saint-Josse. Nous avons un besoin criant de bâtiments à construire, à étendre et à rénover dans tout le territoire de la Fédération. Il faut donc, madame la ministre, que vous vous concertiez avec M. Nollet afin que la Région bruxelloise ne soit pas la seule à faire, à la marge de ses compétences, des investissements en matière d'infrastructures scolaires.

Les dispositions prises par M. Picqué concernant les crèches ont été cassées par un arrêt de la Cour constitutionnelle; un recours est également pendant devant cette cour au sujet des places

d'école. Courageusement, le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale – et je lui en rends systématiquement hommage – prend des dispositions où il ne fait que se substituer à notre entité, dont j'ai la faiblesse de dire qu'elle se dérobe, alors qu'elle a pleinement l'exercice des compétences visées. En face, l'autre Communauté attaque ; elle a déjà remporté un recours.

Nous devons mener une politique beaucoup plus volontariste, d'autant, mesdames et messieurs les ministres, que ce qui se passe aujourd'hui à Bruxelles va probablement faire tache d'huile : ses habitants chercheront à se déplacer lorsqu'ils ne pourront plus satisfaire leurs besoins en matière d'accueil de la petite enfance ou de logement.

Le problème du boom démographique n'est pas un problème « bruxello-bruxellois ». Il est crucial à Bruxelles et, à ce stade, je voudrais que la Fédération Wallonie-Bruxelles joue pleinement le rôle qui correspond à l'appellation qu'elle s'est donnée, tout en sachant que dans dix ans, les Bruxellois pourraient être solidaires avec les Wallons. Si nous ratons ce tournant, la difficulté sera majeure pour le gouvernement régional et les communes bruxelloises, et votre responsabilité sera lourdement engagée, car ce ne sont pas des choses que l'on improvise en trois semaines ou en six mois.

Madame Simonet, en dehors de ce sujet qui me préoccupe chaque jour, votre budget ressemble davantage à un exercice comptable : on a économisé par-ci et fait droit aux diktats syndicaux par-là. Pour le reste, nous ne sentons aucun souffle ni impulsion d'une politique. Pourtant nous avons tous de grandes ambitions pour notre enseignement francophone durant la campagne électorale de 2009. Cet enseignement a tellement besoin d'une lutte majeure contre l'échec scolaire ou d'un renforcement des apprentissages de base... Madame la ministre, pensez également à vos déclarations sur le redoublement lors de la rentrée scolaire.

Le budget est donc bien triste, surtout pour les cent trente mille enseignants et le million d'élèves de notre Fédération qui auraient besoin de projets et de renouveau.

Je pense d'ailleurs que M. Neven, dont vous connaissez la sagesse et l'expérience, ne manquera pas l'occasion de vous rappeler tout à l'heure ce qu'il pense à ce sujet.

J'en viens aux compétences morcelées du ministre-président. J'aborderai deux domaines : l'informatique et la simplification administrative.

Il importe d'être rigoureux par respect des per-

sonnes et des procédures orthodoxes. En effet, le budget de l'organisme d'intérêt public phare, l'Etnic, nous a été transmis sous forme de projet de décret avant même que le conseil d'administration ne se soit prononcé. J'y attache une certaine importance car cette démarche pose la question du statut du conseil d'administration et de son autonomie. Il est nécessaire d'être prudent.

La dotation de base de l'Etnic est inchangée mais une enveloppe complémentaire lui a été attribuée pour poursuivre les projets en cours. Il en est d'importants ; le projet de décret que nous examinerons demain sur la comptabilité est une mission d'envergure que l'Etnic devra concrétiser. Le projet devra être opérationnel, fiable et fonctionnel dans un an, sinon nous en subissons tous les conséquences.

Si cette dotation inchangée s'inscrit dans le cadre de la décision unilatérale de limiter les dotations aux OIP pour les années 2009 et suivantes, nous savons que depuis de nombreuses années, se posent des problèmes dans le fonctionnement de l'Etnic. L'intégration informatique des OIP et de toute l'administration de la Fédération s'est en effet avérée beaucoup plus complexe que prévue.

Plusieurs questions orales ont déjà été posées sur ce fonctionnement durant la législature précédente. Elles ont permis de souligner des problèmes et des failles parfois inquiétants dans la sécurité des réseaux, dans la surveillance et l'intervention en dehors des heures de bureau, dans le déclassement et le reclassement de matériel informatique et dans le recrutement de personnel qualifié pour des tâches extrêmement complexes.

Nous sommes donc confrontés, en ce qui concerne l'Etnic, à la croissance inéluctable des dépenses fixes – due à l'augmentation des salaires et à l'application des conventions sectorielles – et à la non-indexation de la dotation. Ceci entraîne une réduction des moyens disponibles pour la mise en œuvre et la poursuite des projets. Dès lors, pour ne pas rendre un budget en déficit, on a recours à l'inexécuté de l'année t mais aussi à l'anticipation de l'inexécuté de l'année t+1.

Une réflexion stratégique sur l'avenir est nécessaire. Elle devrait notamment porter sur le mode de financement, le montant de la dotation, les missions de l'Etnic, la composition du conseil d'administration, etc. Notre société se repose en effet de plus en plus et en toute confiance sur les nouvelles technologies. Vous en êtes un exemple vivant, monsieur le ministre-président. Que vous arriverait-il si, lors d'un discours, votre tablette électronique s'éteignait soudain ? (*Protestations de M. Nollet*) Cela arrive, monsieur le mi-

nistre ! La technologie a des défaillances ! Or nous nous sommes mis dans une position de dépendance vis-à-vis des technologies et de l'informatique. Nous leur faisons confiance. Il y a eu des problèmes dans le passé sur l'exactitude du calcul des salaires des enseignants, par exemple, et ils ne sont d'ailleurs pas tout à fait résolus. Dès l'année prochaine, notre comptabilité sera concernée. Une attention toute particulière devrait donc être portée à l'Etnic. En effet, nous sommes devenus dépendants de cet OIP.

J'aborde à présent la simplification administrative et la société de la connaissance et de l'information. Monsieur le ministre-président, vous souhaitez, comme le gouvernement précédent, réduire la fracture numérique, améliorer l'accès à des contenus de qualité et protéger les mineurs. Fort bien ! Cependant, durant la précédente législature, des propositions de décret ont été déposées, qui portaient notamment sur l'utilisation de logiciels libres mais nous n'avons jamais vu de suite tangible à tout cela.

En collaboration avec la Région wallonne, un plan de simplification administrative et de gouvernement électronique a été arrêté par le gouvernement pour la période 2010-2014. Quelle est la place effective de l'Etnic dans ce plan ? On sait qu'une grosse partie de ce plan est pilotée à Namur et que le gouvernement a normalement fait voter un accord de coopération visant à confier à l'IWEPS régional wallon le soin de gérer les statistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans quelle mesure le plan précédent a-t-il été réalisé ? Il serait intéressant d'en savoir un peu plus à ce sujet. Je suis consciente que, dans le cadre d'un débat budgétaire, vous ne me fournirez pas un bilan complet de l'exécution du plan. Nous y reviendrons dans une question parlementaire. Il serait toutefois intéressant d'obtenir d'ores et déjà quelques indications.

Enfin, je terminerai par les relations internationales. Notons l'effort de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour assainir soixante villages et trente écoles primaires en République démocratique du Congo. En 2012, cela représente 500 000 euros, ce qui est une belle somme. Notons également les crédits inscrits au budget pour la commémoration du centenaire de la guerre 14-18.

Tout comme pour la dotation du parlement, il y a un « rééquilibrage » entre les dotations versées à Wallonie-Bruxelles international par les entités fédérées, rééquilibrage qui se fait aux dépens de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour conclure, je tiens à souligner l'excellent exposé général de Mme Huytebroeck qui nous dis-

pense de lui poser une série de questions. J'invite d'ailleurs les autres ministres à faire de même. En effet, de tels exposés, complets et détaillés, facilitent nos travaux budgétaires.

Mme Huytebroeck a décidé d'optimiser l'utilisation du crédit variable de l'Aide à la jeunesse en finançant, à partir de ces crédits, des prises en charge supplémentaires, le renforcement des moyens d'éducation à la prévention en général et une politique de recrutement de nouvelles familles d'accueil. Nous serons attentifs au développement et à la concrétisation de ces belles intentions et ferons le point en cours d'année.

Vous l'aurez compris, au-delà du budget dont certains chiffres nous laissent dubitatifs, ce sont les choix politiques de cette opération budgétaire qui nous préoccupent et, en particulier, les investissements qui n'ont pas été réalisés depuis sept ans, et qui ne semblent pas pouvoir être entamés maintenant. En outre, nous nous demandons ce qu'est réellement, dans les actes, dans les faits, dans la réalité la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont notre parlement arbore désormais le logo.

M. le président. – La parole est à M. Walry.

M. Léon Walry (PS). – Je ne suis pas du tout rassuré par les propos de Mme Bertieaux, ses mille et une inquiétudes, ses regrets, sa tristesse... Trop d'insatisfactions, cela nuit gravement à la santé et je tiens à sa présence ici ! (*Rires sur les bancs de la majorité*)

Comme chaque année à pareille époque, cette semaine est consacrée à l'exercice annuel de l'examen et du vote du budget. Le contexte économique international n'est pas à la fête, c'est le moins que l'on puisse dire. En effet, en se projetant une année seulement en arrière, chacun perçoit la chute radicale de l'économie mondiale. Nul besoin de refaire l'histoire ni de se livrer à l'analyse socio-économique et historique des raisons qui ont incité des millions de citoyens américains à emprunter en toute confiance à des institutions bancaires apparemment bienveillantes. Nous avons constaté comment la dérégulation des marchés et les dérives ultra-libérales ont plongé les citoyens du monde entier dans une profonde détresse en 2008 d'abord et, par ricochet en 2011. Hier, c'était la crise bancaire, c'est aujourd'hui celle de la dette souveraine.

Ne nous leurrons pas, nous avons tous été touchés par ces mouvements de panique boursière qui, il y a peu, faisaient monter le taux de nos obligations nationales à près de dix pour cent. Notre ministre des Finances l'a confessé, le budget 2012 a été de loin le plus difficile à confectonner.

Malgré ce contexte morose, malgré les piètres

paramètres macroéconomiques, notre budget reflète l'importance vitale des compétences de la Communauté française pour le développement de notre société. Ce budget donnera à notre Fédération les moyens de s'épanouir. Je résumerai cette volonté en quatre points. Premièrement, nous continuerons à accueillir dignement la petite enfance et à offrir une attention particulière aux jeunes ; deuxièmement, nous maintiendrons la qualité de notre enseignement obligatoire par un excellent encadrement pédagogique ; troisièmement, nous garantirons l'avenir grâce à une offre de formations de qualité dans l'enseignement supérieur accessibles au plus grand nombre et grâce à l'ambition des projets de recherche scientifique.

Enfin, nous offrons des occasions d'épanouissement grâce à de nombreux projets culturels, sportifs et d'éducation permanente.

Je commencerai tout naturellement par l'enfance avant de parler de l'enseignement obligatoire et supérieur, ainsi que de nos politiques culturelles et de santé.

Avant tout, je voudrais revenir sur l'émission consacrée au quarantième anniversaire de notre institution. J'ai été interpellé par la conclusion de cette émission qui montrait l'importance de nos compétences mais aussi la visibilité très relative de notre Fédération. S'il est clair que l'actualité fédérale et l'avenir du pays retiennent aujourd'hui encore une attention de chaque instant, nous devons en tant que parlementaires insister et rappeler que depuis quarante ans notre institution agit pour les citoyens, pour l'éducation de chacun, la formation et l'épanouissement de tous, du berceau à la tombe. Nous devons le rappeler quotidiennement : nous sommes dans une crise mondiale dont nous ne sortirons que par l'éducation de nos enfants, par la sensibilisation aux phénomènes de société et par l'offre de filières de formations préparant à la vie active.

Je veux donner un message d'espoir résoluement tourné vers l'avenir. En effet, chaque discussion dans notre assemblée concerne des hommes et des femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous devons être tous les jours à leur écoute et à leur côté.

Nous sommes tous conscients des profonds besoins du secteur de l'enfance. L'accueil des enfants et l'accompagnement des familles ne peuvent pas souffrir de réductions budgétaires. Le contexte actuel est difficile, des communes connaissent de sérieuses pénuries de places d'accueil de la petite enfance ou de structures d'accueil extra-scolaire. La qualité des services offerts aux enfants et parents ne peut pâtir d'un contexte économique mo-

ribond. Dans le courant de l'année prochaine, le ministre Nollet devra relever de grands défis. Il sera chargé de renégocier le contrat de gestion de l'ONE et devra prévoir une nouvelle programmation des places. Nous souhaitons qu'il parvienne à répondre aux besoins démographiques et puisse offrir la qualité à laquelle nous tenons tous. Bruxelles attend des actions concrètes et rapides. Nous attendons beaucoup du travail du ministre et nous sommes convaincus qu'il obtiendra les meilleurs résultats possibles.

Pour la jeunesse et ce qui relève de la ministre Huytebroeck, le groupe socialiste a pris acte de la pérennisation de plusieurs projets d'aide à la jeunesse pour soutenir les jeunes en danger et encadrer les mineurs ayant commis des faits qualifiés d'infraction. Il faudra bien entendu rester vigilants et toujours évaluer la qualité des projets.

Nous constatons également que la ministre a respecté l'engagement du gouvernement précédent envers le secteur de la jeunesse et a augmenté les budgets de la formation des animateurs volontaires. C'est un soutien à l'action positive des jeunes qui s'engagent et une garantie de la qualité de leurs actions.

Le plan Jeunesse reste un enjeu de cette législature. La ministre a doublé les crédits. Rien n'est encore défini quant à leur allocation précise. Il faut évidemment suivre ces dossiers au jour le jour.

Venons-en à l'enseignement de notre Communauté française. Ce n'est pas sans une certaine appréhension ou, à tout le moins, une série d'interrogations que nous avons abordé l'exercice budgétaire ces dernières années. Les nuages sombres ne cessent de s'accumuler. La crise de 2008 est loin d'être terminée. À cet égard, nous avons tous le souvenir des moments où des choix douloureux ont été faits, particulièrement dans le domaine de l'enseignement. Ce fut un traumatisme, d'autant plus fort qu'il n'y avait pas d'autre solution.

Dans ce contexte, nous nous félicitons que le gouvernement ait choisi d'immuniser l'enseignement. À l'examen des différentes dotations organiques et allocations de base, nous constatons que tous les secteurs ont été préservés, voire augmentés dans certains cas.

L'essentiel du budget de l'Enseignement est consacré aux traitements des enseignants. C'est bien normal, ces dépenses sont dites absolument incompressibles. Contrairement à certains de nos voisins, nous n'avons prévu nulle mesure d'économie ou d'austérité. Il convient de le souligner avec insistance. Une fois encore, l'emploi est préservé. Les sauts d'index et les différentes revaloris-

sations seront assurés. On ne peut que s'en féliciter. Certes, la situation pourrait encore s'améliorer et la grève du 5 mai a rappelé la réalité parfois dure et pénible du métier d'enseignant. Le gouvernement travaille à des solutions avec les syndicats et les pouvoirs organisateurs. Certaines mesures de l'accord sectoriel du 26 mai figurent d'ailleurs dans ce budget. Il faut s'en féliciter même si le travail doit continuer.

Cependant, un budget de l'Éducation ne se résume pas à alimenter les gros paquebots, entendez les divisions organiques consacrées aux traitements et subventions. Des priorités se dégagent, des choix sont faits et impriment leur marque.

Ici encore, nous pouvons être globalement satisfaits. L'enseignement qualifiant, dont on ne répètera jamais assez l'importance des défis, doit devenir une filière de choix et sortir de la logique de relégation. Cet enseignement qualifiant bénéficie de plusieurs initiatives importantes qui se confirment budget après budget, que ce soient les Centres de technologies avancées – CTA –, les bassins scolaires ou encore la mise en place de la certification par unité. Toutefois, tout n'est pas facile. La confrontation à la réalité du terrain, à laquelle la ministre Simonet tient beaucoup, révèle parfois un parcours escarpé et demande beaucoup de patience et de labour. Au moins, pouvons-nous nous réjouir que le gouvernement agisse dans ce sens.

L'encadrement différencié est également préservé et confirmé. Cela peut sembler banal au regard des divers exercices budgétaires mais n'oublions pas que derrière les chiffres, il y a des réalités humaines particulièrement difficiles. Il est du devoir de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'aider les élèves et les familles les plus pauvres, les plus déshéritées, les plus marginalisées. Il est de notre devoir d'élus, de responsables de la chose publique, de la collectivité, de continuer à œuvrer dans ce sens, pour donner le plus à ceux qui en ont le plus besoin.

Dans le cadre des différentes allocations de base et dotations organiques, nous déplorons la légère baisse du budget consacré aux recherches en pédagogie, secteur qui souffre le plus lors des choix budgétaires. Or ces recherches nous permettent d'innover. Notre enseignement doit être à l'écoute de la société, envisager la nouveauté et accepter que ses méthodes soient remises en question. La critique est légitime et indispensable au progrès de la société.

En matière d'enseignement supérieur, Mme Kapompolé a rappelé qu'en plus des augmentations de crédits, dans cet exercice budgétaire, diverses allocations – d'études, de prêts et subven-

tions sociales – ont progressé de plus de treize pour cent en deux ans. Certains doutent des actions sociales du ministre et de l'accessibilité financière des études alors que son choix politique vise clairement à gommer le frein financier qui peut rebutter d'aucuns à entreprendre une formation supérieure.

Les mesures de renforcement pédagogique qui améliorent la qualité de notre enseignement supérieur sont le maintien des mesures d'encadrement pédagogique des étudiants en médecine, la subvention à la faculté vétérinaire de Liège, les actions d'aide à la réussite. Alors que certains plaident pour une sélection naturelle, nous faisons le choix de l'accessibilité pour tous, soutenue par une aide pédagogique renforcée. Conscient de cet enjeu, le ministre a fait le choix de permettre à chacun selon ses moyens financiers et humains d'accéder à un enseignement supérieur de qualité.

Concernant les matières en charge de la ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, je salue le travail d'explication précis de la ministre relatif à l'ajustement lors de chaque budget. Bien loin de la langue de bois ou de l'euphorie, Mme Laanan donne toutes les explications requises avec franchise et clarté : en commission, elle a reconnu avoir dû prendre des décisions difficiles dans le respect des engagements donnés.

Elle a tenu à faire un exercice de réécriture budgétaire afin d'accroître la lisibilité des moyens alloués, conformément aux prescrits de la Cour des comptes.

L'augmentation rendue automatique parce qu'il s'agit de dépenses décrétales, atteint près de quinze millions, l'indexation du non-marchand et du nouvel accord sectoriel représente quant à elle une croissance de plus de 4,5 millions d'euros.

Pour tout ce qui relève de la culture, de l'éducation permanente, des arts de la scène, je mettrai l'accent sur l'augmentation des moyens visant à porter la subvention supplémentaire à l'emploi de 60 à 80 % du montant fixé par le décret pour les centres d'expression et de créativité, sur les moyens garantis aux associations d'éducation permanente pour de nouvelles reconnaissances ou encore sur le respect des paliers promis aux opérateurs. Nous soutenons pleinement ces décisions et ces arbitrages.

Pour l'audiovisuel, outre le transfert de deux allocations depuis les départements du ministre du Budget et l'indexation partielle de la dotation de la RTBF, je constate avec satisfaction que les télévisions locales, chères à M. Stasse, voient leur enve-

loppe augmenter et que, tant du côté de la mise en œuvre du décret cinéma que des aides à la presse et, entre autres, le journalisme d'investigation, les moyens sont pérennisés et prévus. Par ailleurs, je ne perds pas de vue que, dans un avenir proche, la réflexion sur le contrat de gestion et l'aboutissement des états généraux des médias d'information nécessiteront de nouvelles décisions.

Dans le domaine de la promotion de la santé, la ministre pérennise les actions les plus capitales comme la prévention des cancers et du sida. Nous avons pu avoir un large débat sur ce sujet important il y a une dizaine de jours. Les actions de terrain et de proximité font l'objet d'une attention particulière grâce aux subsides aux projets locaux de promotion de la santé. La ministre « immunise » également les vaccinations qui, au-delà de nombreux débats, permettent de sauver des vies. Nous constatons aussi que les besoins démographiques ont été diagnostiqués efficacement et qu'ils seront traités avec précaution. En effet, des crédits supplémentaires ont été consentis pour le dépistage de la surdité et des anomalies métaboliques chez les plus jeunes ; les services de promotion de la santé à l'école reçoivent quant à eux les anticorps budgétaires nécessaires pour faire face à l'augmentation de la population scolaire.

Pour le budget 2012 consacré au sport, dont l'approche est menée de main de maître par mon collègue, M. Diallo, je pointerai la diminution globale des moyens consacrés aux sports au sein de la division organique, qui s'inscrit dans la cohérence et la prudence voulue par le gouvernement dans son ensemble et le ministre du Budget et des Sports en particulier. La provision allouée à l'apurement des charges de l'asbl Bois-Saint-Jean et à sa gestion, la poursuite de l'assainissement permanent nécessaire du Fonds des sports et le suivi minutieux du financement des plans prévus par le ministre bénéficieront de toute notre attention au cours de l'année 2012. Comme chaque année, nous plaçons pour que l'utilisation des moyens attribués pour initier de nouvelles pratiques soit bien encadrée et que l'information y relative soit transparente et accessible. Je suis certain que c'est également le souci quotidien du ministre.

Enfin, j'aborderai certains dossiers qui relèvent des compétences Affaires générales du ministre-président.

L'Etnic, qui permet d'apporter des solutions nouvelles sur le plan des technologies de l'information et de la communication, voit son financement confirmé pour 2012. Ces moyens permettront d'apporter la meilleure réponse possible aux besoins du ministère de la Fédération Wallonie-

Bruxelles.

Un groupe de travail a été institué, avec des moyens à hauteur de 235 000 euros en 2012, pour organiser des manifestations relatives au centenaire de la Guerre 14-18, en collaboration avec la cellule Démocratie et Barbarie.

Un campus dédié aux métiers de l'internet a vu le jour. Afin d'assurer la continuité de ce projet initié l'an passé, le budget alloué en 2011 est confirmé pour 2012 et nous devons nous en féliciter car l'offre d'enseignement dans notre Fédération doit être de qualité et doit répondre aux attentes de notre époque.

Pour ce qui est des relations internationales, saluons le budget augmenté de notre outil de rayonnement qu'est Wallonie-Bruxelles International. Cet outil confirme notre action internationale francophone cohérente au travers d'une institution performante. À cet égard, les bouleversements que connaît le Sud de la Méditerranée exigent de notre part attention, solidarité et engagement. Notre rayonnement et le destin international de notre langue en dépendent.

La Fédération Wallonie-Bruxelles confirme également sa volonté d'être un acteur de terrain qui, notamment, participe à la réalisation des Objectifs du millénaire fixés par les Nations unies. À ce propos, l'allocation de 500 000 euros pour le projet « Villages et écoles » en RDC est confirmée.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les ministres, chers collègues, le budget 2012 s'annonce dans un contexte particulièrement difficile. Le ministre n'est pas le seul à le rappeler, l'actualité ayant été beaucoup trop souvent occupée, hélas, par les nouvelles économiques. Cependant, notre Fédération fait le choix du retour à l'équilibre budgétaire en maintenant ses services aux citoyens. L'année 2012 sera donc à nouveau une année de projets et de présence de la Fédération aux côtés de ces enfants, de ces femmes et de ces hommes qui sont, bien évidemment, notre première préoccupation.

M. le président. – La parole est à M. Cheron.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, chers collègues, le débat budgétaire est un moment important, non seulement pour le parlement mais aussi pour le gouvernement. Un budget est un acte essentiel, au cœur même des politiques qui sont menées. Bien sûr, l'avenir n'est pas seulement entre les mains des parlementaires et du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque 97 % des recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles proviennent de dotations prévues par une loi spé-

ciale de financement.

Notre fonctionnement diffère de celui du parlement wallon. L'autonomie fiscale y est plus importante.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la marge de manœuvre est limitée à moins de trois pour-cent en matière de recettes. Par contre, nous sommes souverains pour les dépenses. J'insiste sur cet élément. Le fonctionnement de notre institution est particulier. Nos recettes sont prédéterminées ailleurs et nous pouvons uniquement jouer sur les dépenses.

Nous dépendons de la difficile situation économique actuelle. La croissance stagne. Les agences de notation ne sont pas les seules à donner un rythme effréné aux mauvaises nouvelles. L'ensemble des pays européens et de l'économie mondialisée connaissent aujourd'hui une crise financière et une véritable récession. Faute de pouvoir relancer durablement une économie solidaire génératrice de croissance dans les pays du Nord et du Sud, nous subissons les défauts du système.

Dans nos régions, les difficultés économiques et sociales sont importantes. La Fédération n'échappe pas à cette situation critique. Aujourd'hui, j'ai ironiquement fait remarquer au ministre du Budget et des Finances le privilège que lui procure le cumul de ses compétences. La Belgique propose des taux d'emprunt à dix ans de 4,2%. Le financement de notre dette représente donc une nouvelle fois un problème majeur. En commission, le ministre a d'ailleurs dit que le service de la dette était « dans le sac à dos du fédéral ».

Depuis 2009, les entités fédérées suivent une trajectoire vertueuse vers un retour à l'équilibre prévu en 2015. Nous n'avons pas attendu ce budget-ci pour restreindre nos moyens. Divers secteurs fournissent des efforts depuis plusieurs années.

La solidarité entre la Wallonie et Bruxelles et l'existence de la Fédération sont plus que jamais essentielles. Contrairement à Mme Bertieaux, je voudrais plaider en faveur du pont de solidarité que constitue la Fédération.

Si cette année, du fait des mécanismes des lois de financement, c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles qui aide les régions, les années antérieures, les échanges ont davantage été dans l'autre sens. Contrairement à ce qu'a dit Mme Bertieaux, il n'y a pas d'échanges à sens unique. La Fédération Wallonie-Bruxelles joue ainsi son rôle plein et entier de solidarité dans la politique francophone.

On peut critiquer les efforts budgétaires, mais les entités fédérées les ont programmés depuis

2009, contrairement au gouvernement fédéral qui ne peut, à cause de la crise politique, s'y atteler que maintenant. La trajectoire prévue a été appliquée. Le budget est une prévision de recettes et de dépenses. Dans la polémique sur le taux retenu, on peut discerner plusieurs éléments. La loi spéciale est claire et précise sur le budget économique de l'État fédéral. Il faut formellement appliquer la loi et les décisions du Bureau du plan, mais il faut aussi savoir si des provisions conjoncturelles ont été prévues et pour quels montants, et si elles seront nécessaires.

Monsieur le ministre du Budget, nous vous invitons à faire dans les entités fédérées un contrôle permanent des échéances de la dette. J'espère que cela sera également imposé au niveau fédéral. Nous ne pouvons prévoir l'ampleur de la dette et l'évolution des taux dans les prochaines années. Cet élément est pourtant essentiel pour définir les efforts budgétaires.

Nous avons notre avenir dans nos mains, même si d'autres s'en occupent aussi. Monsieur le ministre du Budget, pensez-vous que des efforts supplémentaires devront être faits ? En réunion de la commission, nous avons traité de la « responsabilisation », le mot préféré du Nord du pays ainsi que du formateur devenu premier ministre. Pour les pensions, il s'agira d'appliquer la loi dite « Daerden ». Quelles répercussions les réformes fédérales auront-elles pour les préretraites dans la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Je pense bien évidemment aux répercussions des nouvelles mesures de préretraite pour les enseignants. Il est de notre responsabilité non seulement de connaître cet impact, mais également de trouver des solutions. J'écouterai votre réponse avec beaucoup d'attention.

En résumé, la Fédération fait des efforts depuis 2009. Les recettes sont comptées ; quelles conséquences devons-nous attendre des mesures décidées par d'autres niveaux de pouvoir ? Je voudrais distinguer deux secteurs relativement épargnés – et l'on sait pourquoi – par cette majorité : l'éducation et, partiellement, la culture. Je parlerai ensuite des secteurs que l'on sollicite, en particulier l'ONE et la RTBF.

La gageure pour l'éducation est de faire mieux avec l'argent que l'on a, tout en faisant aboutir la délicate concertation sociale. L'enjeu de la concertation sociale, qui repose sur la confiance vis-à-vis des acteurs, est de relever les défis que nous connaissons bien en Fédération Wallonie-Bruxelles pour en avoir débattu, semaine après semaine, en commission : l'entrée et la fin de carrière des professeurs, dans un contexte de pénurie et de

boom démographique, en particulier à Bruxelles. Nous sommes là dans un cercle qui, demain, si rien n'est fait, risque d'être vicieux.

Ces questions engagent l'ensemble des responsables politiques, mais aussi, plus largement, tous les acteurs de l'école, quels qu'ils soient. L'occasion est belle pour ce parlement et, au-delà, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, de réfléchir au sens même de l'école et aux nouveaux défis qu'elle doit relever.

Pour ce qui concerne la demande sociétale très forte vis-à-vis de l'école, je pense que la majorité a réussi à sortir de la saga des inscriptions. Aujourd'hui, le dossier des inscriptions, qui nous a occupé trop d'années, s'est stabilisé, ce qui nous permet d'avoir d'autres débats. Bien entendu, il faudra évaluer l'impact de ce décret « inscriptions » sur la mixité sociale mais il faudra surtout oser un nouveau contrat avec l'école qui devra tenir compte de tous les défis que j'ai mentionnés. Je pense notamment au boom démographique bruxellois, au taux d'échecs et à la formation des enseignants. Nous devrions oser rouvrir certains dossiers, en particulier celui des cours philosophiques, et pratiquer des réformes jusqu'ici impossibles à cause de tabous accumulés au fil des ans. Je pense que les moments difficiles que nous connaissons devraient nous autoriser à travailler tous ensemble à un projet qui dépasserait les réseaux au profit de l'ouverture et d'une meilleure gestion collective de ces défis.

J'en viens aux abonnements scolaires. J'avoue qu'après la séance de la commission de lundi dernier, au cours de laquelle M. Mouyard a défendu un amendement déposé par Mme Persoons sur ce sujet, je n'ai pas tout compris : ni sur les cinq millions inscrits au budget, ni d'ailleurs sur l'amendement. Ce dernier avait en principe pour objectif, selon M. Mouyard, de soutenir l'ensemble des élèves de la Fédération alors que le texte ne mentionnaient que ceux fréquentant des écoles bruxelloises. J'aimerais, monsieur le ministre, que vous relayiez ma demande auprès de la ministre de l'Enseignement obligatoire. Ces cinq millions sont-ils budgétisés afin d'étaler la mesure ? Pourquoi sont-ils destinés aux seuls élèves bruxellois ? Les conditions d'abonnement sont-elles différentes en Wallonie ?

Le ministre Marcourt travaille beaucoup à esquisser un nouveau paysage de l'enseignement supérieur. Je dirais, pour ne pas compliquer davantage ce dossier très sensible, qu'il doit être pensé avec tous les acteurs. Nous attendons des résultats et des solutions imaginatives et positives. Personne ne doit être oublié.

Mme Meerhaeghe interviendra tout à l'heure sur le dossier culturel. Je ne vais donc pas m'appesantir sur le sujet, je me limiterai à dire combien il importe que nos institutions culturelles soient bien gérées, comme le prévoit au demeurant la déclaration de politique communautaire dans deux ou trois pages admirables.

Ces pages n'ont pas encore été traduites dans les faits mais je ne doute pas que la majorité et la ministre auront à cœur d'exécuter ce volet important de la déclaration. La bonne gouvernance est indispensable dans le domaine culturel. Il faut se montrer efficace dans la gestion d'un secteur relativement épargné par les troubles et la rigueur.

J'en viens à deux dossiers concernant des ministres écologistes. Il me faut donc non seulement en dire du bien mais le faire avec un peu d'emphase !

Je commencerai par Jean-Marc Nollet et l'école d'administration publique. Vous connaissez mon intérêt pour la création d'une école commune à la Région wallonne, à la Fédération Wallonie-Bruxelles et, je l'espère, à la Commission communautaire française. Nous adopterons d'ailleurs demain un accord de coopération à cet effet. C'est une mesure importante car la création d'une école d'administration publique poursuit des objectifs fondamentaux. Cette institution doit être au service des gouvernements de la Communauté, de la Région wallonne, de leurs organismes d'intérêt public (OIP), des pouvoirs locaux et du Collège de la Cocof. C'est une pièce importante de la réforme des mandats dans l'administration publique. Cette école délivrera le certificat de management public nécessaire pour postuler les emplois à pourvoir par mandat. Les synergies existent. Nous multiplions les outils communs entre la Région wallonne et la Fédération. De plus, nous laissons souvent la porte ouverte à la Cocof. Ce sont des éléments concrets et positifs. Il y avait déjà d'autres accords de ce type, je ne peux que trouver judicieux que nous poursuivions dans cette voie.

J'en arrive aux dossiers de Mme Huytebroeck. Dans un contexte difficile et sans moyens nouveaux, la ministre montre qu'il est possible d'optimiser l'utilisation des crédits variables, non seulement pour poursuivre mais aussi pour lancer des politiques intéressantes dans les secteurs de l'Aide à la jeunesse et de la Jeunesse. Je citerai notamment l'augmentation du nombre de prises en charge de mineurs en danger, le renforcement de la prévention générale et le plan « Familles d'accueil » visant à recruter de nouvelles familles d'accueil. Mme Huytebroeck a pu sans moyens sup-

plémentaires dynamiser cette politique, c'est un progrès indéniable.

Je m'en voudrais de ne pas saluer les efforts budgétaires constants de la ministre. Dans une enveloppe aussi étreinte, ces efforts se traduisent concrètement par le financement de l'ambitieux plan Jeunesse de la Fédération qui devrait être exécuté dès le début de 2012. Je souligne également la revalorisation des indemnités pour la formation des animateurs volontaires et une subvention exceptionnelle pour l'aménagement et la sécurisation des locaux dans le secteur de la jeunesse.

À cause du contexte, des paramètres et de la rigueur qui nous est imposée, la situation à laquelle nous devons faire face est probablement une des plus difficiles depuis des années. Malgré une loi de financement qui est pour la Fédération plutôt prodigue en recettes, nous sommes obligés de pratiquer une politique de rigueur. Avec l'ensemble des partis, les écologistes soutiennent depuis 2009 le retour à l'équilibre en 2015. Nous n'avons pas attendu les diktats du pouvoir fédéral.

La FWB est un pont de solidarité, nous devons plus que jamais en assurer la solidité pour relever les défis du futur et assurer l'avenir des Wallons et des Bruxellois francophones. Des écueils nous attendent et l'avenir ne dépend pas seulement de nous. Nous devons assumer nos responsabilités par une politique de rigueur, prudente, mais aussi par des initiatives audacieuses et positives dans des secteurs clés. Nous rendrons ainsi service aux générations futures.

M. le président. – La parole est à M. Elsen.

M. Marc Elsen (cdH). – Je remercie MM. Diallo et Dodrimont pour leur rapport fidèle à nos discussions parfois très enflammées. Nous ne pouvons que nous réjouir de la liberté d'expression des parlementaires dans les commissions.

Le cadre économique, financier et budgétaire ne permet pas de faire des folies. Nous devons affronter la dégradation des paramètres macro-économiques, le taux d'inflation de deux pour cent, le taux de croissance incertain, l'évolution du PIB dont les estimations diffèrent selon les sources, sans compter la baisse de la cote de la Belgique par l'Agence Moody's qui ne fait qu'aggraver le climat d'incertitude.

À ce cadre économique et financier *stricto sensu*, il faut ajouter un élément important dans l'élaboration du budget : les conséquences réelles de l'application des accords fédéraux sur notre Fédération. Je pense principalement à la révision de la loi de financement, au transfert de compétences

et aux moyens y afférents, au nouvel accord à trouver entre l'entité fédérale d'une part et les entités fédérées et locales d'autre part, visant à répartir les efforts en vue de l'équilibre budgétaire en 2015, et au paiement probable d'une cotisation de responsabilisation pour les pensions. Ces éléments n'ont pas encore d'impact direct sur le budget 2012 mais il faut savoir anticiper car gouverner c'est prévoir !

Dans ce contexte général, nous ne pouvons espérer un refinancement massif des secteurs de la Fédération, de nouvelles politiques et un renforcement substantiel des politiques existantes. Nous ne nous attendions pas, à la veille de Noël, à un sapin croulant sous les cadeaux. Nous espérons une gestion courageuse de la situation, une prise de responsabilité politique cohérente à court, moyen et long terme. Le gouvernement a pris les mesures nécessaires. Il l'a fait dans un contexte économique, financier et budgétaire morose, dans le respect de ses engagements à l'égard du gouvernement fédéral et de l'Europe, afin de maintenir le cap du retour à l'équilibre en 2015.

Je rappellerai quelques-unes de ces dispositions prises par le gouvernement pour gérer la crise.

D'abord, il y a la constitution de diverses provisions d'un montant de 236 millions d'euros. Elles sont affectées aux différents postes budgétaires à pourvoir en 2012 et sont révélatrices de la prudence du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais également de sa volonté de remplir ses engagements.

Une provision est prévue pour couvrir l'indexation des salaires, mais aussi les charges résultant de l'instauration par l'État fédéral d'une cotisation de responsabilisation en matière de pensions, soit un montant de 228 000 euros.

Le gouvernement a également prévu une enveloppe pour les négociations sectorielles avec le secteur du non-marchand. De plus, une provision conjoncturelle de 121 600 000 euros environ est destinée à combler l'absence potentielle de croissance économique.

Il a également été décidé de revoir le périmètre de consolidation afin de permettre l'utilisation de réserves existantes en tenant compte que les dotations aux organismes d'intérêt public ou aux services à gestion séparée n'ont plus évolué depuis 2009.

Je voudrais cependant souligner que cette utilisation des réserves dans un premier temps est nécessaire mais que la non-indexation des subventions aux OIP et des services à gestion séparée

n'est pas tenable à long terme.

Le gouvernement entend par ailleurs réduire les dépenses. Pour la plupart, ces diminutions ont été entamées il y a deux ans et sont simplement reconduites pour 2012. Parmi celles-ci, je pointerai le principe général de non-indexation des cabinets ministériels, du parlement et des OIP, leurs budgets étant identiques à celui de 2011. Les dépenses facultatives ne sont plus indexées. La réduction de la dotation du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles diminue ainsi d'un million et demi d'euros. De plus, une économie de deux millions et demi d'euros dans la fonction publique est prévue.

Par ailleurs, il n'y a aucun poste budgétaire pour de quelconques nouvelles politiques. Il est également prévu de diminuer les transferts complémentaires de moyens financiers vers la Wallonie et la Cocof – 15,2 millions d'euros pour la première et 4,5 millions d'euros pour la seconde. La baisse de la sous-utilisation des crédits entamée en 2011 sera poursuivie. Les prévisions de recettes sont estimées à la baisse.

Toutes ces mesures de durcissement et de rigueur doivent être saluées. Elles permettent en effet de respecter les trajectoires budgétaires qui assureront le retour à l'équilibre en 2015 et même d'améliorer de cent quatre-vingt millions d'euros l'objectif fixé par ces trajectoires pour 2012.

Dans ce contexte de prudence et de rigueur, je tiens à souligner que le gouvernement respecte les engagements qu'il a pris à l'égard des différents secteurs. J'en pointerai trois en particulier, sans prétendre être exhaustif.

Tout d'abord, le budget de l'Enseignement a été épargné. Cela permettra d'indexer les traitements mais également d'augmenter la prime de fin d'année du personnel. Cinquante puéricultrices supplémentaires seront nommées dès la rentrée 2012, en plus des cinquante nommées cette année. Nous pourrons également assurer le rattrapage progressif des barèmes des directeurs et inspecteurs de l'enseignement fondamental sur ceux du degré d'observation autonome du secondaire. Enfin, la suppression de la mesure d'économie dite « Robin des bois » autorise l'augmentation des moyens consacrés aux établissements bénéficiaires de l'encadrement différencié.

Le financement des projets liés au redéploiement de l'enseignement qualifiant sera reconduit. Je pense notamment à la certification par unités, aux centres de technologies avancées, aux instances de pilotage inter-réseaux ou aux bassins scolaires. Enfin, le programme de transition pro-

fessionnelle et l'acquisition de manuels scolaires agréés sont également financés. Ce n'est là que quelques exemples parmi les mesures les plus souvent évoquées en commission et en séance plénière.

Dans le secteur du non-marchand, les accords conclus en septembre dernier seront respectés. Les nouvelles dispositions et le budget y affèrent s'ajoutent aux mesures des accords précédents. Nous nous en réjouissons car le travail de ce secteur est indispensable à la mise en œuvre de la plupart des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, d'importants chantiers, demandant un regain d'énergie, doivent aboutir rapidement comme le cadastre de l'emploi ou l'application de la charte associative.

Le soutien au secteur de la Jeunesse est maintenu et parfois renforcé. Le budget destiné aux organisations de jeunesse et aux centres de jeunes augmente ; il en est de même pour le centre de prêt de Naninne. Des moyens sont prévus pour la finalisation du plan Jeunesse. C'est une bonne chose, même s'il reste à fédérer le secteur, ce qui n'est pas facile vu sa diversité.

En conclusion, si nous regrettons le contexte économique actuel, nous apprécions à leur juste valeur la prudence, l'économie et le respect des engagements qui caractérisent ce budget 2012. Nous veillerons cependant à ce que certaines mesures d'économies, actuellement nécessaires, ne soient pas prolongées trop longtemps. Nous devons éviter, à terme, d'affaiblir financièrement d'importantes institutions, telles que les OIP ou des secteurs essentiels pour notre société.

Nous devons également garder à l'esprit l'importance des liens entre la Wallonie et Bruxelles ainsi que de la solidarité avec la Cocof. Si cette dernière ne se traduit pas systématiquement par le transfert de moyens financiers, nos politiques transversales doivent renforcer ce lien entre les francophones.

Enfin, à l'avenir, nous devons faire preuve de vigilance sur les répercussions que peuvent amener les accords pris au niveau fédéral pour notre Fédération. Actuellement, il est encore difficile de mesurer l'impact des projets de transferts de compétences ou de la modification de la loi spéciale de financement.

M. le président. – Après l'exposé des quatre chefs de groupe, nous entamons les discussions portant sur les compétences de chaque ministre. Nous commençons par celles de M. Antoine.

La parole est à M. Mouyard.

M. Gilles Mouyard (MR). – Monsieur le ministre, avant de parler du budget 2012, j'aimerais aborder des éléments portant sur celui de l'année précédente et sur le dernier ajustement. À l'ajustement 2011, les recettes étaient en hausse de 135,6 millions d'euros alors que les dépenses croissaient de 90,7 millions d'euros par rapport au budget initial. Nous pouvions nous dire à ce moment que les choses évoluaient correctement, mais dans le même temps un chapitre augmentait de 4 %. Je veux parler de celui consacré à payer les intérêts de la dette de notre Fédération.

Cela signifie qu'en 2011, pas moins de 190 millions étaient consacrés aux intérêts de la dette.

Le budget 2011 était pourtant le dernier à bénéficier des moyens supplémentaires issus de la réforme de la loi spéciale de financement. En 2012, nous n'en bénéficierons donc plus. Néanmoins, les paramètres de croissance que vous avez utilisés - la clef « élèves » et la clef « IPP » - amèneront pour 2012 des recettes supplémentaires de l'ordre de 528 millions d'euros, soit 6,08 % de plus par rapport à l'initial 2011.

À l'initial 2012, le budget des voies et moyens atteindra 9,21 milliards d'euros, tandis que le budget général des dépenses sera de 9,54 milliards d'euros. C'est un record historique tant sur le plan des recettes que des dépenses.

Malheureusement, vous n'êtes pas parvenu à maîtriser les dépenses et la Fédération Wallonie-Bruxelles vit au-dessus de ses moyens. La preuve la plus tangible est l'évolution de la dette. En effet, entre 2009 et 2011, elle a augmenté de 32,5 %, et en octobre 2011, elle représentait 46 % des recettes totales.

Si nous devons rembourser la totalité de la dette, c'est plus ou moins la moitié des recettes qui serait utilisée dans le meilleur des cas. Si la croissance se détériorait davantage, notre situation financière deviendrait très dangereuse. Comme vous le répétez souvent en commission, nous dépendons du fédéral et nous n'avons pas de pouvoir fiscal propre.

Les paramètres économiques choisis pour confectionner le budget 2012 risquent aussi de poser des problèmes. En effet, le gouvernement base son budget sur une croissance du PIB de 1,2 %. Pourtant, le Conseil supérieur des Finances estime qu'il eût été plus prudent de tabler sur une croissance de 0,8 % ; la Banque nationale abaisse ses prévisions à une croissance de 0,5 % et certains pensent même que cette croissance pourrait être nulle, et même que nous pourrions assister à une

décroissance.

Vous nous avez dit en commission que nous pourrions supporter une croissance de 0,2 %, pour autant que les provisions couvrent le différentiel. Vous faisiez référence à la provision pour risque conjoncturel de l'ordre de 121 millions. Selon nos calculs, nous connaîtrions déjà de sérieux problèmes avec une croissance de 0,5 %. Ce montant ne suffirait pas, mais vous annoncez qu'en fonction de nouveaux calculs et de certaines remarques de la Cour des comptes, nous pourrions dégager des moyens supplémentaires.

Je vous ai dit en commission que finalement, vous aviez élaboré un budget que vous estimiez bon, mais un peu par hasard, puisque vous n'aviez pas pris en considération de tels chiffres.

(M. Olivier Saint-Amand, premier vice-président, prend la présidence du parlement.)

Le groupe MR pense que le budget dont nous discutons aujourd'hui a été élaboré uniquement parce que l'on ne pouvait se permettre de travailler avec des douzièmes provisoires, mais que le vrai budget arrivera au parlement à l'occasion de l'ajustement budgétaire. Tant de paramètres sont à ce point sujets à caution que la vérité viendra plus tard dans l'année et que nous constaterons alors que le gouvernement a été trop optimiste sur la croissance qu'il envisage.

Gouverner, c'est prévoir et anticiper, mais le budget qui nous est présenté nous incite à croire que le gouvernement n'en a pas été capable. Cinq semaines se sont écoulées entre le conclave budgétaire et le dépôt du budget au parlement. Si vous l'aviez voulu, vous auriez pu avoir le temps de rectifier certains chiffres pour que nous puissions discuter aujourd'hui à livre ouvert, en nous basant sur des données incontestables.

En 2012, la différence entre les dépenses et les recettes est de l'ordre de 328 millions d'euros. La trajectoire de retour à l'équilibre en 2015 s'annonce d'ores et déjà très périlleuse. En effet, en 2011, vous avez déjà fait un transfert de normes de la Fédération vers la Région wallonne à l'occasion de la perte occasionnée par la liquidation du holding communal. Vous prévoyez à nouveau un tel transfert de normes dans le budget 2012. Cela permet à la Région wallonne de ne pas dépasser de 67 millions d'euros environ l'objectif fixé dans l'accord de coopération.

Je sais que vous appréciez de plus en plus les présentations globalisées des budgets entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. M. Cheron a fait remarquer que c'était peut-être un juste retour des choses puisque par le passé,

on procédait dans l'autre sens. Cependant, si l'on y ajoute, comme il faut s'y attendre, l'effort que demandera le fédéral, c'est-à-dire la participation des entités fédérées au retour à l'équilibre global de la Belgique, et l'effet des dégradations successives des notes par les agences de notation, à un moment donné ces transferts de normes ne suffiront plus et le retour à l'équilibre tant espéré pour 2015 posera de plus en plus de problèmes.

En conclusion, ce que nous faisons pour l'instant compte pour du beurre, comme disent les enfants.

L'heure de vérité est proche. Dans quelques mois, lors de l'ajustement budgétaire 2012, je crains que l'optimisme actuel ne soit plus de mise.

M. le président. – La parole est à M. Dodrion.

M. Philippe Dodrion (MR). – Lors des budgets précédents, le MR n'a cessé de saluer l'augmentation des montants consacrés au sport, et ce malgré la difficulté de dégager les lignes directrices de votre politique, monsieur le ministre.

Comme j'ai eu l'occasion de le développer en commission, le budget du sport est cette année indéniablement en diminution. Vous pouvez le nier, rien n'y fera ! Nous le verrons bien lors de la concrétisation des chiffres.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Qui dois-je écouter ? M. Mouyard, qui me reproche mon optimisme et me demande des économies, ou d'autres, comme vous-même et Mme Bertieaux, qui estiment qu'il faut dépenser davantage ?

M. Philippe Dodrion (MR). – C'est la complémentarité de notre groupe !

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – C'est tout et son contraire !

M. Philippe Dodrion (MR). – On peut parfois aborder les choses de différents points de vue.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Ce sont des antipodes et non des nuances ! Je vais faire appel à la ministre de la Santé pour lui signaler que le groupe MR a des problèmes et qu'il faut le soigner !

M. Philippe Dodrion (MR). – Si le médecin que vous appelez à notre chevet a un peu de temps, je lui suggérerai d'aller voir du côté du ministre du Budget et des Finances ; il y a du travail ! (*Colloques*)

Revenons-en à la diminution effective du bud-

get qui représente quatre pour cent par rapport à l'initial 2011, soit un recul de deux ans de la politique sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce département souffre d'un manque cruel de vision.

Je remarque que vous pratiquez une politique de petits pas, à gauche, à droite et au centre.

Avant d'aborder deux points plus précis, je souhaiterais revenir, comme nous l'avons fait à maintes reprises, sur les actions contre le dopage menées en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans un article de presse du 8 décembre, la responsable de la cellule antidopage de la Fédération faisait état de sa volonté d'augmenter de près de 30 pour cent le nombre de contrôles pour en réaliser 1 500 par an. C'est louable mais l'engagement de 25 médecins supplémentaires nous intrigue. On arriverait donc à une cellule de 30 personnes. On affiche donc une volonté d'augmenter les contrôles de 30 pour cent mais on se dote de six fois plus de moyens humains, même si ces personnes ne sont pas engagées à temps plein.

Pouvez-vous nous apporter des précisions sur ces recrutements ? Quel temps ces médecins consacreront-ils au contrôle ? Combien de contrôles les moyens dégagés permettront-ils ?

Je désire maintenant aborder deux dossiers qui, au fil des mois, semblent constituer deux gros cailloux dans vos chaussures ... Comme on le sait, avec un caillou dans les baskets, il est difficile de faire du sport !

Le caillou dans votre chaussure droite, c'est le Country Hall Ethias du pays de Liège. Mais plus qu'un caillou, c'est un gros galet, tant le gâchis est colossal ! En effet, le budget 2012 prévoit pour cette salle la reconduction de la provision de 772 000 euros, qui viennent s'ajouter au million d'euros de loyer que la Fédération Wallonie-Bruxelles paie annuellement.

On peut contester les chiffres, mais en l'état ce montant représente tout de même plus de cinq pour cent du budget du Sport. Que fait-on de ces cinq pour cent ? Si on considère que cette salle n'est malheureusement plus occupée durant la majeure partie du temps que par quelques activités de Liège-Basket, ces 1 772 000 euros sont consacrés à l'organisation d'une vingtaine de matchs, les entraînements ne s'y déroulant plus.

Le débours se monte donc à plus de 80 000 euros par match, soit plus de 2 000 euros la minute de basket-ball. Même s'il y a bien de temps à autre quelques malheureuses activités sportives ou culturelles, l'addition est intolérable pour nos

finances. Ce n'est pas un coup de fusil, c'est un véritable coup de canon.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Dodrimont, si vous avez des suggestions, elles sont les bienvenues.

M. Philippe Dodrimont (MR). – J'y viens, monsieur le ministre. Écoutez-moi religieusement jusqu'au bout, comme vous l'avez annoncé. Pour une fois qu'une annonce pourrait être suivie d'effet...

Que faut-il ajouter pour que vous réagissiez, monsieur le ministre ? Ce département, jusqu'à preuve du contraire, c'est quand même le vôtre, pas celui d'un membre du Mouvement réformateur ! En commission, la critique émise par le MR a été ouvertement reprise par des membres de la majorité, singulièrement par nos excellents collègues Eerdeken et Noiret, qui ne sont pas des béotiens dans le domaine du sport. Un de ces commissaires a même imaginé qu'un collègue ayant, dans une vie antérieure, connu la célébrité grâce à une émission télévisée sur des travaux inutiles, pourrait reprendre du service. La saga du Country hall pourrait, mieux que *Les Experts à Miami*, tenir les spectateurs en haleine pendant plusieurs semaines !

J'aimerais que vous puissiez enfin l'admettre, monsieur le ministre : cette situation est politiquement intenable pour une Fédération qui repousse chaque proposition libérale, parce qu'elle se dit financièrement aux abois ! Notre institution est liée par un contrat jusqu'en 2033, cette situation ne peut donc persister. Les pouvoirs publics doivent réagir. L'argent de la collectivité doit être utilisé dans l'intérêt général. Le Country Hall pourrait être un bel outil, tout le monde semble en convenir, mais il mérite mieux que son usage actuel.

Le caillou dans votre chaussure gauche, c'est le Centre pour sportifs de haut niveau. Ces deux dossiers ont pour dénominateur commun l'absence de décision, qui indispose légitimement le citoyen bien au-delà d'un monde sportif qui, lui, trouve la situation vraiment saumâtre ! D'un côté, il y a des infrastructures qui attendent des sportifs et, de l'autre, il y a des sportifs qui se morfondent en attendant des infrastructures. Au vu des montants consacrés au Country Hall, ne serait-il pas intéressant de recourir à cet espace pour progresser dans l'installation d'infrastructures pour les sportifs de haut niveau ?

A-t-on envisagé une seule fois de reconverter le Country Hall dans cette perspective ? Ne pourriez-vous demander aux concepteurs d'intégrer ce bâti-

ment au projet liégeois, quitte à y consacrer quelques semaines supplémentaires ? Sans cela, ce lieu pourrait à juste titre devenir la risée de tous.

Au tarif de 2 000 euros la minute pour une rencontre de basket, même la *National Basket Association* (NBA) doit penser que les francophones de Belgique sont tombés sur la tête !

Lors de la cérémonie de remise des Mérites sportifs le 6 décembre dernier, vous avez annoncé que le lieu d'implantation serait choisi avant Noël et qu'une commission parlementaire avait voté un budget de 32 millions. Saint André devançait saint Nicolas ! Cette annonce pose plusieurs problèmes. Les parlementaires n'en ont pas eu la primauté alors que, la veille, ils avaient questionné le ministre sur ce dossier en commission des Sports. (*Protestations du ministre*)

De plus, affirmer devant les journalistes qu'un vote est intervenu en commission pour une tranche de 32 millions est tout bonnement inadmissible. C'est un pur mensonge ! Le vote n'a eu lieu en commission que le 12 décembre, donc après votre annonce, et le budget prévoit deux millions et demi pour ce centre et non trente-deux comme vous le laissez entendre.

On vous savait maître dans l'art de l'effet d'annonce mais là, vous dépassez les bornes ! Vos propos tiennent de la désinformation pure et simple.

Par ailleurs, vous n'avez pas hésité à qualifier le dossier Speed liégeois de « politique » tandis que celui de Louvain-la-Neuve serait « sportif » ! Votre collègue Jean-Claude Marcourt a dû apprécier. (*Protestations du ministre*) La presse a restitué vos propos. Vous ne pouvez les démentir.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – C'est faux. L'émission a été transmise en direct. Nous pouvons réécouter l'enregistrement.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Vous vous êtes adressé à la presse et avez qualifié le dossier liégeois de « politique ». Avec de telles façons de faire, nous toucherons bientôt le fond de la piscine. Je ne suis pas sûr qu'un bon coup de talon nous suffira pour remonter à la surface, comme le dit si bien Thierry Lhermitte dans *Le Père Noël est une ordure*. Je pense que nous nous éloignons de la solution.

En commission, je vous ai appelé le David Copperfield de la politique. J'aurais pu parler de Gérard Majax ou de Garcimore mais la comparaison aurait été moins prestigieuse !

Monsieur le ministre, beaucoup de vos conci-

toyens du monde sportif commencent à en avoir assez de vos tours de passe-passe. Les marchands de magie, d'illusions ou d'enchantements sont parfois considérés comme des personnages sympathiques mais ils sont aussi souvent rangés à côté de charlatans de toutes sortes. Dès lors, cessez de créer des écrans de fumée, prenez des décisions courageuses !

Si vous voulez conclure ces deux dossiers avec succès, en tenant réellement compte des besoins et des moyens, vous nous trouverez à vos côtés. À quelques jours de Noël, pouvons-nous espérer une démarche positive ? (*Applaudissements*)

M. le président. – Nous passons à présent aux compétences du ministre Nollet. La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le ministre, je voulais vous interpeller sur la recherche scientifique bien que je ne sois pas membre de la commission de la Recherche. Ce secteur est lié à l'enseignement supérieur mais dépend d'un autre ministre et donc d'une autre commission, nous ne pouvons que le déplorer une fois de plus.

Nous espérons sincèrement que les objectifs que vous vous êtes fixés avec le ministre de l'Enseignement supérieur dans les réformes conjointes visent une véritable amélioration dans le respect des partenaires et ce, en parfaite collaboration.

En 1996, le FNRS présentait un plan de développement pour lequel il a fallu dix ans pour obtenir les fonds nécessaires. Un deuxième plan d'investissement a été annoncé dans la déclaration de politique communautaire. Le 5 décembre, en réunion de commission, vous affirmiez que ce plan était lié au contexte économique difficile. J'imagine que vous envisagiez déjà un financement moins rapide. La majorité effectue des choix selon ses priorités. Or, je vous cite, « investir dans la recherche, c'est investir dans l'avenir ». En Fédération Wallonie-Bruxelles, cette dynamique est peu perceptible à l'examen de la division organique 45 du budget.

Lorsque vous parlez de transversalité entre Communauté et Régions, je suppose que vous pensez aux Régions bruxelloise et wallonne. Où en sont vos collaborations avec votre collègue bruxellois, M. Cerexhe ? C'est un peu court de dire qu'il est le bienvenu. Mieux vaudrait l'associer dès le départ !

Nous nous réjouissons de la création d'un fonds pour les sciences humaines et sociales demandé par le secteur de la recherche, mais cela ne doit pas se faire au détriment des fonds destinés au

FNRS.

Les montants investis par la Région wallonne en faveur des équipements de recherche sont évidemment une bonne nouvelle, mais pourriez-vous me confirmer qu'il s'agira d'un montant récurrent pour aider nos chercheurs ?

Vous allez installer de manière expérimentale un institut d'évaluation technologique abrité par le parlement wallon et financé par la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, chacun des partenaires y mettant 125 000 euros. Était-ce une demande des chercheurs ? Quand cet institut sera-t-il en fonction ? N'est-ce pas encore un organe supplémentaire qui augmentera le nombre de partenaires dans le domaine de la recherche scientifique ?

Pour le groupe MR, c'est un budget en demi-teinte, mais cela ne nous empêche pas de saluer la création du Fonds FRESH.

J'en arrive aux compétences du ministre Marcourt. Le budget de l'enseignement supérieur est à l'image du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec une augmentation des dépenses qui n'est pas compensée par l'augmentation annoncée des moyens. Cette augmentation n'est bien souvent que le résultat de l'indexation des subventions. Pourtant, le ministre nous a annoncé des chantiers importants.

Notre système éducatif est réputé de haute qualité, il est reconnu dans le monde. Toutefois, il souffre d'un réel sous-financement qui, sur le long terme, risque de nuire gravement à sa réputation et à sa qualité d'enseignement. Je sais que le ministre n'aime pas les classements, mais il faut reconnaître qu'ils ne sont pas à l'avantage de nos universités, ce sont les universités flamandes qui figurent dans le top 100. Il est temps d'ouvrir les yeux. L'exposé général souligne « l'importance de renforcer toujours davantage la qualité et l'excellence de notre enseignement supérieur ». Personne ne songerait à dire le contraire, et certainement pas moi ! Force est cependant de constater que le nombre d'étudiants est en constante augmentation. Entre 1991 et 2010, le nombre d'étudiants a cru de 34 %. Dans le même temps, les allocations de la Communauté française n'ont augmenté que de 21 %. C'est ainsi qu'en vingt ans, l'allocation par étudiant a été réduite de 10 %, passant de 5 796 euros à 5 268 euros. Si l'on veut une véritable démocratisation de l'enseignement, fer de lance des déclarations de la majorité, il faut augmenter cette allocation. Sinon, nous allons connaître très rapidement de graves répercussions sur l'encadrement, mais également sur la qualité de notre enseignement.

Des sources de financement alternatives existent pourtant... Aujourd'hui, la Belgique consacre seulement 1,6 % de son PIB à l'enseignement supérieur. Bien qu'un peu au-dessus de la moyenne européenne – 1,3 % –, cette part ne représente finalement que la moitié de ce que consacrent les États-Unis à leur enseignement supérieur, plus de trois pour cent. Une des pistes pourrait être de faire appel au secteur privé. Actuellement, ce système de financement représente près de vingt pour cent aux États-Unis, alors qu'il n'est que de 1,6 % en Belgique.

Dans les circonstances actuelles de crise, quelle que soit notre appartenance politique, nous ne pouvons pas nous permettre de négliger ou de rejeter certaines sources alternatives de financement. Divers instituts et spécialistes ont émis au cours de ces derniers mois des propositions. Toutes ont été balayées par la majorité. À titre personnel, je trouve dommage de refuser ainsi tout débat à ce sujet.

L'Académie royale de Belgique, dans sa synthèse sur le financement de l'enseignement supérieur en Communauté française, le reconnaît : « Malgré l'indexation de l'enveloppe [financière fermée], les effets pervers de ce mécanisme ont été amplement démontrés et trahissent les objectifs originaux de la loi de 1971. Il faut absolument sortir de ce cadre et donner aux universités les moyens dont elles ont besoin. » Et elle ajoute : « Une plus grande stabilité du cadre législatif qui organise leur financement serait par ailleurs la bienvenue. »

L'Académie émet aussi l'idée qu'une participation plus importante des étudiants et de leur famille dans le coût réel de leur formation doit être envisagée mais aller de pair avec une modification profonde du système des bourses d'études. En résumé, elle préconise d'appliquer des minervaux plus élevés tout en permettant un accès plus large aux bourses d'études pour un plus grand nombre d'étudiants.

Les allocations et prêts d'études, bien qu'ayant fortement augmenté au cours des dernières années – et je m'en réjouis – ne connaissent plus pour l'année académique 2011-2012 une telle progression. Cependant on constate que le nombre d'étudiants demandeurs de ce type d'aides est en augmentation.

Ainsi, à l'ULB, en six ans, le nombre d'étudiants boursiers est passé de huit cents à près de deux mille. En outre, et c'est assez alarmant, le nombre d'étudiants demandeurs d'un revenu d'intégration sociale a explosé de 14 % entre 2008 et 2010. Nous constatons en effet que 16 874 jeunes

en bénéficient actuellement.

Il faut être lucide. Actuellement, les études supérieures ne sont pas financièrement accessibles à tous... Pour l'année académique 2008-2009, 32 971 étudiants du supérieur – ce nombre a augmenté de 8,66 % par rapport à 2007-2008 – se sont partagés 31 522 000 euros d'allocations d'études, soit un peu moins de mille euros en moyenne par étudiant. Or nous savons que le coût moyen des études et des autres dépenses qui en découlent – logement, nourriture, transport, etc. – s'élève à plus de neuf mille euros pour les étudiants logeant dans un kot. Cela doit nous faire réfléchir. Il faut accroître cette aide pour ceux qui en ont vraiment besoin.

Le groupe MR estime que les allocations d'études sont une aide essentielle pour l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur. Il faut cependant cibler ceux qui en ont le plus besoin. Il faut également les responsabiliser sur leur utilisation.

Votre choix d'investir au niveau du minerval est un choix politique. Nous voulons simplement souligner qu'il est possible d'améliorer la question financière grâce à une politique de la réussite pour tous dès la première année du baccalauréat.

Depuis longtemps, mon parti plaide aussi pour qu'il y ait une évolution de l'information aux étudiants du secondaire et qu'ils puissent s'auto-évaluer. L'objectif final est d'accroître le taux de réussite et d'éviter que soixante pour cent des étudiants ratent leur première année.

Là aussi, l'Académie royale de Belgique va dans le même sens dans sa synthèse sur le financement de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. « La politique d'accès universel à l'enseignement supérieur, généreuse dans son intention, montre clairement ses limites. Nous souhaitons que le débat soit ouvert sur une politique qui permettrait à la fois de rendre la population universitaire plus représentative de la population dans son ensemble tout en évitant le gâchis humain et financier lié à un trop haut taux d'échec. »

Quelles sont les politiques de collaboration mises en place entre le cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur et celui de l'Enseignement obligatoire ? Les montants correspondant à cette aide à la réussite prévus au budget se résument-ils aux allocations, aujourd'hui assez limitées, qui sont attribuées aux académies et qui s'élèvent à 1 037 000 euros ?

Vous donnez la priorité aux montants destinés à l'exécution du décret « minerval ». Pouvez-vous nous donner une estimation globale du coût

pour la Fédération Wallonie-Bruxelles de ces mesures compensatoires ?

Il semblerait que la politique de gratuité des supports de cours pose quelques problèmes. La plus belle preuve en est votre refus d'offrir, cette année, ce même avantage aux étudiants du deuxième cycle, la mesure étant jugée trop onéreuse. La mise en place de mesures sans en envisager la suite ressemble à du saupoudrage.

Vous parlez également d'une provision pour de nouvelles politiques de près de cinq millions d'euros. Pourriez-vous nous indiquer quelles seront les initiatives soutenues ? Y retrouvera-t-on les fameuses bornes wifi promises aux hautes écoles ainsi qu'aux écoles supérieures des arts et qui sont attendues avec impatience ?

Nous espérons qu'il ne s'agira pas d'un effet d'annonce, à l'instar de la création de l'école de danse, de la réforme de la formation initiale et de celle du paysage de notre enseignement supérieur, chantiers entamés ou annoncés mais à propos desquels le parlement attend toujours les projets de décret.

Enfin, je souhaiterais évoquer un dossier qui nous tient particulièrement à cœur, ainsi qu'à M. Brotchi : le dossier qui porte sur la réforme des cursus en médecine et en dentisterie.

Dans le décret-programme, vous prolongez le moratoire sur l'épreuve d'orientation en fin de première année de médecine et de dentisterie. Pourtant, les constats sont connus et des solutions sont proposées par les doyens des facultés de médecine. Mais les inscriptions sont de plus en plus nombreuses. Les étudiants de première année seraient plus de quatre mille aujourd'hui. Dès lors, les 3,2 millions accordés en 2011 aux universités confrontées à cet afflux sont reconduits mais vous ne nous dites absolument pas comment les universités doivent se débrouiller pour assumer le nombre très important d'étudiants qui sont désormais en deuxième baccalauréat.

Je tiens aussi à vous rappeler qu'il faut impérativement trouver une solution au problème de la pénurie des médecins que nous connaissons actuellement, et elle ne réside pas dans l'augmentation du nombre d'inscrits en première année de médecine mais bien dans l'augmentation du nombre de numéros Inami octroyés par le pouvoir fédéral. J'espère qu'avec Mme Onkelinx vous prendrez très rapidement des décisions importantes pour les étudiants mais aussi pour nous chacun de nous puisque, au bout du compte, c'est notre santé à tous qui est concernée.

M. le président. – Personne ne souhaitant po-

ser de questions à Mme Huytebroeck, nous passons aux compétences de Mme Laanan.

La parole est à Mme Meerhaeghe.

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). – En commission, madame la ministre, vous nous avez annoncé la couleur en nous indiquant que cet exercice avait été de loin, dans votre vie de ministre déjà pourtant longue, le plus difficile à confectionner. Vous avez d'ailleurs qualifié ce budget de réaliste et de responsable.

Il est vrai que la sagesse a pris le dessus sur toute forme de politique nouvelle et a dès lors privilégié le respect des engagements de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que la mise en œuvre des décrets. Il n'y a donc pas grand-chose à dire à ce sujet.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Seulement trois millions d'euros, sur les quelque vingt-sept millions d'augmentation prévus au budget initial de 2012, sont dédiés à de nouvelles politiques. Cela est dû aux augmentations automatiques liées au respect des dispositions décrétales, à l'indexation, au nouvel accord relatif au secteur non marchand et au transfert d'allocations de base gérées par le ministre Antoine pour la couverture des charges induites par un accroissement éventuel du taux de cotisation au régime des pensions dues par la RTBF au pool des parastataux.

Avec trois millions, il n'y a pas de quoi pavoiser. Vous ne l'avez d'ailleurs pas fait. En commission, nous avons tous souligné la transparence et la modestie avec lesquelles vous avez présenté ce budget. Celui-ci ne prendra malheureusement pas en compte les indexations des conventions et des contrats-programmes mais il respectera par contre les engagements de la Fédération envers les opérateurs qui bénéficient d'un palier.

On peut également saluer la prise en charge des nouvelles reconnaissances et des changements de catégorie des musées.

Les secteurs du cirque et des arts de la rue sont confortés tandis que le théâtre jeune public et le théâtre amateur voient leur budget diminuer à l'initial 2012, comme ils l'ont été à l'ajusté 2011. Nous ne pouvons que le regretter.

Des moyens spécifiques sont désormais dédiés aux structures d'encadrement à la production et à la diffusion, ce qui est très positif. Il faudra néanmoins rester attentifs aux besoins réels de ces structures afin qu'elles puissent poursuivre leurs missions.

Les moyens en éducation permanente sont assurés afin de rencontrer les nouvelles reconnais-

sances et les nouveaux contrats-programmes. Un nouveau délai est octroyé aux centres d'expression et de créativité (CEC), dans le cadre de l'application du décret du 30 avril 2009. Les dispositions transitoires sont désormais prolongées jusqu'en 2016. Si ce délai est le bienvenu, les CEC sont quelque peu démunis face à leur demande d'agrément. Leur souci principal, comme j'ai eu l'occasion de le préciser en commission, est d'introduire à l'aveugle des projets sans connaître les montants qui leur seront octroyés.

Vous nous avez confirmé que 2,1 millions d'euros supplémentaires seraient nécessaires pour définir les arrêtés d'application, mais que vous ne disposiez pas de ce montant. Il s'agit donc de doubler le budget des CEC. Vous avez annoncé que vous alliez procéder à un phasage des subventionnements. Une première étape est franchie dans l'application du décret puisque, dès 2012, les crédits porteront la subvention supplémentaire à l'emploi de 60 à 80% du montant fixé par le décret.

Aujourd'hui, ce qui importe, ce sont les arrêtés d'application liés au budget mais il faudrait également que les premières demandes d'agrément puissent être rentrées dès le début 2012, afin qu'un délai supplémentaire ne soit pas nécessaire.

Madame la ministre, dans ce monde d'incertitudes budgétaires, entrevoyez-vous cette possibilité? Pensez-vous prolonger, si nécessaire, la période transitoire ou confirmez-vous que les candidatures pourront être déposées entre le 1er janvier et le 31 mars 2012?

En matière d'égalité des chances, nous devons constater un statu quo. En effet, les moyens accordés restent identiques. Pourtant, vous affichez un programme ambitieux, notamment pour la sensibilisation à la diversité dans les médias et aux violences entre partenaires. La campagne Fred et Marie est certes bien faite. Cependant, vu l'actualité, il semble également important d'accorder une attention particulière aux mariages forcés. Cela dit, on sait que ces campagnes de sensibilisation ne peuvent être efficaces que sur la durée. Vous avez voulu nous rassurer en commission en précisant que les moyens de la Fédération étaient couplés à ceux d'autres entités et que, grâce à cela, il ne fallait pas s'inquiéter. J'en prends bonne note; nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de cette année.

Le décret sur la lecture publique poursuit sa route et des moyens importants sont consacrés à la numérisation du livre. Le même raisonnement a été tenu pour la numérisation des salles de cinéma d'art et d'essai.

La subvention de Mons 2015 a fait l'objet de toutes les attentions en commission. Au-delà des budgets importants consacrés à la préparation de cet événement, je réitère mes remarques sur la nécessaire collaboration entre les acteurs culturels montois, les citoyens, mais également d'autres opérateurs sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, ainsi que cela a été dit en commission, des auditions de la Fondation Mons 2015 seront organisées, ce qui nous permettra d'en débattre concrètement.

En ce qui concerne en particulier le pôle muséal, prévoyez-vous une évaluation de cette expérience pilote afin de l'étendre éventuellement à d'autres régions? Si oui, dans quel délai?

Une fois n'est pas coutume, je m'arrêterai sur quelques institutions carolorégiennes. Les moyens octroyés à Charleroi font parfois l'objet de polémiques. Même s'ils restent insuffisants pour la plus grande ville de Wallonie, force est de constater que les moyens accordés à certains opérateurs culturels sont renforcés.

Des montants sont prévus pour la rénovation du BPS22. Cette institution muséale de renommée internationale a beaucoup fait parler d'elle ces derniers mois. Elle bénéficie d'une nouvelle asbl propre. Les travaux lui permettront de se développer davantage et dans de meilleures conditions.

Le Palais des Beaux-Arts (PBA) voit aussi ses moyens augmenter. Il devra mettre en place une direction distincte de celle du Centre culturel régional L'Éden et un contrat programme est sur le point d'être finalisé. À ce propos, madame la ministre, je voudrais attirer votre attention sur les synergies existant entre ces deux institutions. Elles devraient être maintenues après l'installation des deux directions, car elles sont essentielles et correspondent aux objectifs visés par les Assises du développement culturel territorial. Je suppose que vous en tiendrez compte dans ce cadre. Par ailleurs, le Centre culturel régional ne devrait-il pas également disposer de moyens supplémentaires? En effet, sa nouvelle direction devrait lui permettre de mieux rencontrer certaines missions.

Concernant la réforme du décret sur les centres culturels, nous avons eu l'occasion de vous interroger sur le calendrier prévu. Un groupe de travail a été mis en place et ses travaux devraient aboutir à l'été 2012. La mise en œuvre pourrait débiter le 1er janvier 2013. Nous y reviendrons donc dans le courant de l'année.

Dans le domaine de l'audiovisuel, nous discuterons prochainement du contrat de gestion de la RTBF. Dans son édition du 15 décembre, *L'Écho*

consacrait un article à son plan stratégique. On peut notamment y lire : « Sur le front de l'info, outre l'extension du JT de 19 h au week-end, le plan prévoit aussi des décrochages locaux après le JT de 19 h 30. Des décrochages publicitaires locaux sont également prévus sur La Une et La Deux, de même que des sites web 'de proximité'. » Cela inquiète bien entendu les télévisions locales qui, comme l'ensemble des médias, accusent une diminution des rentrées publicitaires. Si la RTBF diffuse encore plus de publicité locale, ne craignez-vous pas, madame la ministre, que les télévisions locales soient toujours plus réticentes à collaborer avec elle ?

Enfin, les états généraux des médias d'information sont en cours et les acteurs de ces médias, éditeurs et journalistes, y expriment les grandes difficultés du secteur. Celles-ci ressortent également dans l'actualité récente, avec l'annonce de la suppression d'une trentaine d'emplois chez Sud Presse et la menace qui pèse sur huit autres à l'agence Belga. Le niveau fédéral a par ailleurs annoncé des mesures menaçant la pension des journalistes.

Madame la ministre, le fonds d'aide au journalisme sera pérennisé et c'est un bon signal. Mais il faudra d'autres signaux, tant à l'adresse des journalistes que des éditeurs de presse. Comme vous l'avez dit en commission, le gouvernement devra probablement prendre de nouvelles mesures en 2012. Disposerez-vous des moyens budgétaires pour les concrétiser et répondre ainsi aux demandes formulées ?

En conclusion, comme vous l'avez dit récemment à la séance inaugurale des Assises du développement territorial de la culture à Bertrix : « La culture est un véritable outil d'émancipation, d'épanouissement, de créativité et d'innovation. » C'est la raison pour laquelle elle mérite toute notre attention et notre soutien.

Aussi étonnant que cela puisse sembler, je citerai Nicolas Sarkozy qui dernièrement, lors d'un forum dédié à la culture en Avignon, a déclaré que « la réponse à la crise, c'est l'investissement dans la culture ». Ni vous ni moi ne le contredirons, madame la ministre, et c'est aussi une raison pour laquelle ce secteur est et doit être préservé.

M. le président. – La parole est à Mme Houdart.

Mme Catherine Houdart (PS). – Monsieur le président, chers collègues, permettez-moi d'insister, au nom de mon groupe, sur les priorités budgétaires pour les matières culturelles.

Tout d'abord, je salue la constance mise à dé-

gager les marges nécessaires pour faire entrer en vigueur, ne fût-ce que par phases, le décret sur la lecture publique et les projets de numérisation de la chaîne du livre.

Je me réjouis aussi, au nom du groupe socialiste, que le financement ait été augmenté de 305 000 euros. En effet, il s'agit d'un secteur dont il convient de pérenniser les acteurs, comme le prévoyait d'ailleurs la déclaration de politique communautaire.

Le soutien à la lecture publique est une priorité incontournable et il faut impérativement garantir le développement du réseau qui permet l'accès du plus grand nombre à la lecture et au livre. Les écoles ont évidemment un rôle essentiel à jouer et il faut garantir à chaque élève une offre de bibliothèques de qualité.

Les enjeux de la numérisation de la chaîne du livre sont au cœur de la réflexion pour améliorer l'offre et sauver durablement le livre.

Dans le budget 2012, des moyens supplémentaires sont aussi dégagés pour le développement progressif des arts du cirque et des arts forains, afin de pérenniser le travail des associations.

Un montant important est également consacré aux associations d'éducation permanente en vue de renforcer le secteur et d'appliquer le décret. Ces associations constituent un joyau de notre fédération ; nous devons en être fiers et répéter à quel point leurs activités nous sont précieuses.

La reconnaissance et la subvention des musées sont au cœur de nos préoccupations, suite à l'introduction de leur plan de développement triennal.

Il en va de même du soutien au design et à la mode. Nous devons en effet contribuer à valoriser ces secteurs et développer les outils d'information et de sensibilisation du public.

Je rappelle que la déclaration de politique communautaire met l'accent sur l'importance de la lutte contre l'anorexie, notamment dans le milieu de la mode ; c'est l'une des priorités de la ministre.

Un volet du budget est consacré – nous en avons beaucoup parlé aujourd'hui – à la création d'un pôle de musées montois dans la perspective de Mons 2015, qui aura pour mission de rassembler les dix musées concernés sous une direction unique.

La création de ce pôle engendrera de nombreuses économies d'échelle et permettra de donner une visibilité et une cohérence forte aux musées et aux centres d'art de la ville de Mons.

Mons 2015 est un projet d'envergure, soutenu par le groupe PS, un projet porteur pour l'ensemble de notre pays, un facteur de développement économique et social qui bénéficie du soutien de tous les secteurs.

La Ville de Mons travaille avec des partenaires comme Malines, Bruges ou Gand, pour assurer un rayonnement total, aussi bien dans le Hainaut, la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Belgique qu'au-delà, puisque des partenariats seront organisés avec Lille ou des villes jumelées à Mons comme Sefton, près de Liverpool, qui a d'ailleurs été capitale européenne de la Culture, ou Vannes, ville de Bretagne jumelée à Mons depuis plus de soixante ans.

Mons 2015 est un levier pour tous les organismes culturels, pour tous les Belges. L'effort budgétaire consenti permettra un important retour sur investissement. Lorsque Lille fut capitale culturelle, il y eut quatre euros de retour pour chaque euro dépensé.

Je pense que la commission de la Culture aura à cœur de recevoir prochainement les représentants de Mons 2015 qui détailleront les partenariats conclus pour l'organisation du futur événement, et présenteront le projet lui-même.

Permettez-moi encore d'insister sur l'adoption par cette assemblée du nouveau décret de soutien au cinéma, dont j'ai d'ailleurs été rapporteuse. Son application constitue une ultime priorité.

Enfin, nous ne pouvons que nous réjouir que le Centre de cinéma et de l'audiovisuel bénéficie d'une augmentation de moyens, par l'indexation de sa dotation, et qu'une enveloppe de 400 000 euros soit garantie pour la production télévisuelle, tout en rappelant l'importance de la numérisation des salles de cinéma.

M. le président. – La parole est à M. Neven.

M. Marcel Neven (MR). – Comme je l'ai dit lors des débats en commission, le budget 2012 ne présente pas beaucoup de nouveautés. Il ne donne pas l'impression que l'on compte s'attaquer avec conviction aux différents problèmes et aux lacunes de notre enseignement ni que l'on envisage de se consacrer à certains domaines dans lesquels peu de choses ont été entreprises jusqu'ici. C'est un budget que de nombreux observateurs ont qualifié de banal. Finalement, il est proche d'une simple modification budgétaire.

Pourtant, les difficultés rencontrées par les pouvoirs publics du pays n'expliquent pas le manque d'ambition. Entre l'initial de 2011 et le budget de 2012, l'évolution des différents para-

mètres pris en compte a occasionné un transfert supplémentaire de 528 millions d'euros de l'État fédéral vers notre Fédération, ce qui représente une hausse de 6,08 %.

Le budget des voies et moyens s'élève à 9,21 milliards et le budget des dépenses à 9,54 milliards. C'est un record historique puisque jamais le budget de la Communauté française n'avait atteint le cap des neuf milliards. Dès lors, vous comprendrez notre déception en constatant la faiblesse des politiques nouvelles et l'absence de consolidation des politiques antérieures.

Le point le plus important reste celui des bâtiments scolaires. Certes, un progrès notable a été réalisé l'an passé. Dois-je rappeler que le ministre Nollet, avec la participation de spécialistes du Conseil de l'enseignement des communes et des provinces, a mis un terme au calamiteux PPP de Mme Arena et l'a remplacé par un système plus approprié, qui repose sur une collaboration avec le Crac, et dont les premiers résultats sont très proches ?

Nous constatons également avec une certaine satisfaction que les montants consacrés au PPP ne sont pas rabotés. Cependant, nous sommes convaincus que l'effort n'est pas suffisant et nous savons que le ministre est de notre avis. L'arriéré reste important et les besoins nouveaux sont inquiétants dans certaines régions de la Communauté française, particulièrement à Bruxelles mais aussi dans plusieurs sous-régions de Wallonie.

Des bâtiments scolaires en bon état sont un élément capital de la qualité de l'enseignement. Si les bâtiments sont confortables, adaptés à la pédagogie, bien étudiés, l'enseignement sera d'un niveau élevé.

Je voudrais rappeler quelques domaines où les progrès me semblent insuffisants. La lutte contre l'échec scolaire en est un des plus importants. Certains imaginent peut-être, de manière un peu idéaliste, l'éradiquer totalement, arguant que dans certains pays cet objectif a été atteint. L'avenir pourra nous dire s'ils ont raison. En tous cas, il est encore trop répandu aujourd'hui.

Cependant, la lutte contre l'échec scolaire ne doit pas passer par une diminution des exigences mais plutôt par une augmentation de la qualité des étudiants. Il ne suffit pas de courir le 100 mètres en douze secondes pour participer aux Jeux olympiques !

Les pédagogues privilégient de plus en plus l'amélioration de la remédiation pour se rapprocher de l'objectif poursuivi. Certains affirment qu'elle doit se faire pendant les heures de cours

et faire partie des tâches du titulaire.

La remédiation existe depuis très longtemps. Que ce soit dans l'enseignement fondamental ou dans l'enseignement secondaire, des heures doivent y être consacrées. Le 1er degré, tel qu'il est conçu depuis la réforme de 2006, n'est pas la structure idéale. Nous avons d'ailleurs plaidé à différentes reprises en faveur de sa réforme. Les enseignants devraient être chargés de la remédiation durant des heures qui y sont consacrées expressément, ce qui a bien entendu un coût. Il n'est pas toujours facile de faire comprendre l'utilité du rattrapage aux élèves et aux étudiants. Il faut le présenter comme des cours particuliers gratuits et non comme des heures de travail supplémentaires. Si nous ne réussissons pas dans cette entreprise, d'autres s'y attaqueront – certains le font déjà –, mais ce ne sera pas gratuit et, dès lors, pas démocratique. Tout le monde ne pourra y avoir recours.

La violence scolaire n'est pas combattue avec suffisamment de volonté. Pierre Hazette avait ouvert la voie, il n'a pas été suivi. La violence est un problème qui nuit considérablement à la qualité de l'enseignement; les victimes éprouvent des difficultés à suivre les cours avec sérénité. Cette violence pousse par ailleurs certains enseignants à abandonner prématurément la profession. Dans les écoles où le climat est détendu, il y a beaucoup moins d'enseignants qui n'aiment pas leur métier.

Nous avons évoqué le problème de l'apprentissage des langues. Vous nous avez fait remarquer que l'immersion fonctionne bien et qu'elle se développe. C'est vrai mais le nombre d'écoles où elle pourra être organisée sera toujours limité. Il y a belle lurette que les cours de langues ont été instaurés en 5e et 6e années, d'abord facultativement, puis obligatoirement. Deux heures par semaine sont données par implantation, les élèves ont le choix entre deux langues. Cependant, dans les petites implantations, une seule langue peut être enseignée, ce qui est une lacune. Il faut commencer plus tôt. Cela se fait déjà dans plusieurs établissements, malheureusement à charge des pouvoirs organisateurs. Peu de professeurs de langues sont sans emploi. Dès lors, cette mesure devrait s'accompagner d'une collaboration avec l'enseignement supérieur. Davantage d'étudiants devraient choisir l'enseignement des langues et s'y préparer dès l'enseignement secondaire.

Il a aussi été question d'améliorer les cours de sport et d'éducation physique dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire. Le moment est bien choisi dans la mesure où cette discipline n'est pas touchée par la pénurie. Au contraire, de nombreux enseignants ne

parviennent pas à trouver un emploi. Il ne faudra pas s'arrêter à l'objection consistant à dire que consacrer plus de temps au sport et à l'éducation physique serait préjudiciable aux autres disciplines. Il est tout à fait possible, éventuellement avec la collaboration de clubs sportifs, de consacrer une partie du temps après les cours à la pratique d'un sport. Souvent, les étudiants restent à l'école pour des surveillances et des garderies, pas toujours bien organisées. Voilà un moyen de les améliorer.

J'émettrai quelques remarques encore à propos d'autres sujets abordés lors des travaux en commission. Le budget prévoit de consacrer 4,6 millions à la diminution du nombre d'élèves par classe. Si nous sommes d'avis que le surpeuplement des classes n'est pas positif, nous sommes aussi convaincus que vouloir à tout prix établir une réglementation est malvenu.

En réunion de commission, vous nous avez dit que la répartition de ces quatre millions six cent mille euros n'était pas encore fixée. La seule manière équitable serait d'accorder plus d'importance au capital périodes et au nombre total de périodes–professeur (NTPP). Aux chefs d'école et aux pouvoirs organisateurs (PO) d'en organiser la répartition. L'autonomie des établissements ne peut être que positive. Les directeurs et les PO connaissent leurs écoles mieux que quiconque, ils souhaitent un fonctionnement optimal de leurs établissements.

Cinquante puéricultrices supplémentaires seront mises à disposition de l'enseignement maternel. C'est bien mais c'est insuffisant. Jadis, les classes maternelles ne recevaient pas d'aide. Ce soutien paraît indispensable aujourd'hui. Le système est inégal puisque seules certaines implantations bénéficient de renforts. L'effort devra être intensifié.

Nous sommes déçus des mesures prises pour la psychomotricité. Il y a dix ans, le ministre-président actuel avait garanti que toutes les heures seraient confiées à du personnel statutaire en 2010. Ce n'est pas le cas. Nous ne demandons pas des postes d'Aide à la promotion de l'emploi (APE) supplémentaires mais des emplois structurels. Pourquoi un sous-statut? Pour pallier l'imprévoyance de Mme Onkelinx lorsqu'elle avait réduit le nombre d'heures à effectuer, sans se demander ce que les enfants deviendraient pendant ce temps.

Vous nous avez annoncé la suppression du décret « Robin des Bois », appellation sympathique pour une mesure injuste. Nous avons déposé un amendement visant à concrétiser votre intention.

Nous regrettons que la majorité ne nous ait pas suivis.

Nous vous avons interrogée sur la labellisation des manuels pour lesquels un subside est accordé aux pouvoirs organisateurs. Nous avons bien compris que vous partagiez nos inquiétudes sur le fonctionnement du système actuel. Nous espérons que cette préoccupation sera rapidement suivie d'effets.

Enfin, comme chaque année, je rappelle que l'enveloppe fermée de l'enseignement artistique le contraint à inscrire les candidats sur des listes d'attente, ce qui est regrettable et injuste pour un grand nombre de candidats. Sous ses différentes formes – musique, danse, art de la parole, arts plastiques –, cet enseignement non obligatoire permet à de nombreux jeunes de découvrir des disciplines jadis réservées aux plus riches.

Ces critiques ne permettront pas à mon groupe d'approuver la partie du budget relative à l'enseignement. Je suis convaincu que ce vote négatif sera également justifié par l'analyse des autres matières.

M. le président. – La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (FDF). – La présentation du budget 2012 de la Fédération Wallonie-Bruxelles renferme ces mots : prudence, volontarisme et priorité à l'éducation, via une augmentation de 3,49 %. Cette augmentation est nécessaire car la formation et la qualification sont des clés d'accès au monde du travail et constituent les conditions de relance de nos sociétés occidentales en général et de nos régions bruxelloise et wallonne en particulier. Le compte à rebours de la solidarité fédérale a commencé et, dans dix ans, les citoyens francophones devront être capables de marcher seuls.

L'Europe a bien compris le lien entre éducation et développement économique en lançant la stratégie de Lisbonne il y a plus de dix ans. Déficit de qualification et pauvreté sont en effet liés. Investir dans l'enseignement, c'est aider les jeunes générations à être autonomes, à éviter la pauvreté et la dépendance aux aides sociales. La priorité à l'éducation est indispensable. Cet investissement doit cependant être quantitatif et qualitatif.

Je n'aime pas me centrer sur la seule Région bruxelloise car nos deux régions n'ont d'avenir qu'en maintenant une institution commune forte. Cependant, la situation de l'éducation et de la qualification à Bruxelles est telle qu'elle doit être évoquée dans les discussions budgétaires. Le taux de sous-qualification des jeunes de moins de 25 ans

en Région bruxelloise est le plus haut du pays : 37 % en 2010 contre 29,7 % en Région wallonne et 20,7 % en Région flamande. Les jeunes sortent sous-qualifiés de l'école et vont grossir les files du chômage. En 2010, 39,7 % des jeunes Bruxellois étaient au chômage contre 15,6 % en Région flamande et 30 % en Région wallonne.

De plus, comme le note Benjamin Wayens, la croissance démographique aggrave la question sociale, principalement à Bruxelles qui connaît un véritable boom démographique. Ceux qui répondent aux défis de la sous-qualification et de l'explosion démographique par une régionalisation de l'enseignement se trompent. La question n'est pas tant de savoir qui fait quoi, mais bien ce que l'on fait, comment et avec quels moyens. Les moyens affectés à l'enseignement augmentent légèrement mais permettent-ils de répondre à ces défis ? Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle et l'arrêt de la Cour constitutionnelle annulant le plan pour les crèches de la Région bruxelloise n'aide certainement pas.

Les collaborations et les accords de coopération entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles sont plus simples et rapides. Je crains que l'implication volontariste de cette dernière en Région bruxelloise ne s'affaiblisse peu à peu. Les abonnements scolaires en sont un exemple. Didier Gosuin et moi-même avons déposé en séance plénière notre amendement qui vise à augmenter de deux millions d'euros l'article consacré à l'intervention dans les coûts des abonnements scolaires pour les transports publics.

Les familles bruxelloises dont les enfants fréquentent l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront pénalisés si l'on n'y prête pas garde. Dans d'autres matières, pour lesquelles vous n'êtes pas compétente, madame la ministre, des mesures telles que celle des abonnements scolaires sont prises. Nous devons veiller à un fonctionnement le plus harmonieux possible et à ce que les investissements soient décidés en concertation étroite entre les institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région bruxelloise et de la Région wallonne.

Nous devons tous participer aux mêmes objectifs. Lorsque certains programmes développés en Région bruxelloise, notamment à propos de l'accrochage scolaire, ne sont pas totalement en lien avec les mesures prises en matière d'enseignement, nous perdons de l'argent, mais nous passons aussi à côté de politiques qui permettraient aux jeunes de sortir dûment qualifiés de notre enseignement.

M. le président. – Nous poursuivrons demain la discussion générale conjointe de ces projets.

17 Projet de budget de fonctionnement du parlement de la Communauté française pour l'exercice 2012

17.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion du projet de budget de fonctionnement.

La discussion est ouverte.

M. Mouyard, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

Personne ne demandant la parole, la discussion est close.

17.2 Examen et vote des literas

M. le président. – Nous passons à l'examen des literas du projet de décret.

Personne ne demandant la parole, les literas sont adoptés. (*Ils figurent en annexe au compte rendu de la séance du 20 décembre 2012.*)

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

Nous poursuivrons nos travaux demain.

La séance est levée.

– La séance est levée à 18 h 30.

Prochaine réunion mardi 20 décembre 2011, à 10 heures.

18 Annexe I : Questions écrites (Article 77 du règlement)

M. le président - Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées :

à M. le ministre-président Demotte par M. Istasse ;

à M. le ministre Nollet par Mmes Péciaux, Reuter, Goffinet, Cornet et Khattabi, M. Prévot ;

à M. le ministre Antoine par MM. Mouyard, Jeholet et Diallo ;

à M. le ministre Marcourt par Mmes Persoons, Cassart, Cornet et Salvi, M. Elsen ;

à Mme la ministre Huytebroeck par Mmes Bertieaux et Reuter ;

à Mme la ministre Laanan par Mmes Cassart, Barzin, Bertouille, Péciaux, Cornet, Pary-Mille,

Trotta, Meerhaeghe, Goffinet, Houdart et Salvi, MM. Jeholet, Destexhe, Dupriez et Walry ;

à Mme la ministre Simonet par Mmes Cassart et barzin, MM. Elsen et Jeholet.

19 Annexe II : Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au parlement :

La question préjudicielle posée par la Cour d'appel d'Anvers sur le point de savoir si l'article 205 paragraphe 3 du code des impôts sur les revenus 1992 ainsi que la loi du 19 septembre 1996 portant assentiment aux conventions additionnelles entre le Royaume de Belgique et la République de Corée, entre le Royaume de Belgique et la République du Venezuela, tendant à éviter les doubles positions et à prévenir l'évasion fiscale violent les articles 10 et 11 de la Constitution combinés ou non avec les articles 63 ou 64 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne.

La question préjudicielle posée par le Tribunal de la jeunesse sur le point de savoir si les articles 143, alinéa 2, 348 -3 et 348 -11 du code civil violent les articles 10, 11 et 22 de la Constitution lus isolément ou combinés avec les articles 8 et 14 de la Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'homme, en ce qu'ils imposent le consentement de la mère pour que puisse être prononcé une adoption et en ce qu'il exclut, pour ce qui concerne l'article 143 alinéa 2, du code civil, l'application de l'article 315 du code civil aux personnes de même sexe ayant contractés mariage.

La question préjudicielle posée par le Tribunal de 1er instance de GAND sur le point de savoir si les articles 35 bis à 35 viciés de la loi du 26 mars 1971 sur la protection des hautes surfaces contre la pollution qui établissent pour la région flamande une taxe sur la pollution des eaux, viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce que le moyen est disproportionné au regard de l'objectif poursuivi .

La question préjudicielle posée par le Tribunal de 1er instance de Liège sur le point de savoir si l'article 8 alinéa 6, 3è du Code des droits de succession viole les articles 10, 11 et 172 de la Constitution en ce qu'il réserve au seul conjoint survivant, à l'exclusion du cohabitant légal survivant le bénéfice de l'exception prévu par cette disposition au principe de l'assimilation à des legs ? des capitaux et rentes constitués à l'intervention de l'employeur du défunt en exécution d'un contrat d'assurances groupe.

Les questions préjudicielles posées par le Conseil d'État sur le point de savoir si les articles L4142 –1, paragraphe 2, 8^e et L5431 –1 du Code Wallon de la démocratie locale et de la décentralisation violent l'article 10 de la Constitution, le cas échéant combiné avec les articles 6,10,11,17 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et avec l'article 3 du 1^{er} protocole additionnel à cette convention, en ce qu'ils prévoient que la déchéance de mandats pour les titulaires de mandats originaires qui n'ont pas satisfaits aux obligations de déclarations annuelles des mandats exercés aux rémunérations perçues est assortie d'une inéligibilité de six ans, en ce qu'il ne prévoit, pour ces titulaires de mandats qu'une seule sanction à savoir la déchéance, alors qu'un bourgmestre ou un échevin qui se rend coupable d'inconduite notoire peut être sanctionné par le Gouvernement d'une suspension d'une durée maximale de 3 mois ou d'une révocation sans qu'aucune inéligibilité ne s'en suive.

La question préjudicielle posée par le Tribunal de commerce d'Anvers sur le point de savoir si les articles 8,9,16 et 17 de la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouvertures dans le commerce, l'artisanat et les services violent les principes constitutionnels d'égalité et de non discrimination contenus dans les articles 10 et 11 de la constitution, combinés avec la liberté de commerce et d'industrie tel quel a été institué par l'article 7 du décret d'Allard des 2-17 mars 1791 supprimant les corporations, en ce que l'obligation qu'ils contiennent de prévoir un jour de fermeture hebdomadaire n'est pas applicable aux commerçants qui sont établis dans les gares ferroviaires, n'est pas applicable aux commerçants qui sont actifs dans la vente de produits tels des journaux, magazines, etc.. s'applique uniquement aux commerces de détails, impliquent à tout le moins pour les commerçants qui exercent leur activités aux moyens d'un point de vente physique et qui ont un contact direct avec le consommateur, une limitation stricte par rapport aux commerçants qui exercent leurs activités via un magasin internet ou d'autres formes de ventes à distance.

La question préjudicielle posée par la Cour du travail de Liège sur le point de savoir si l'article 174, alinéa 3 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 4 juillet 1994, tel que cet alinéa 3^e a été inséré par l'article 47 de la loi du 19 décembre 2008 portant des dispositions diverses en matières de santé viole les articles 10 et 11 de la Constitution.

— Les questions préjudicielles posées par le Tribunal de 1^{er} instance de Liège sur le point de

savoir si l'article 4 du décret de la région Wallonne du 10 décembre 2009 d'équité fiscale et d'efficacité environnementale pour le parc automobile et les maisons passives, et si l'article 257, alinéa 1^{er}, 4^e, dernier alinéa, du Code sur des impôts sur les revenus 1992, tel qu'il était modifié, par l'article 2, 2^e du décret de la Région Wallonne du 10 décembre 2009 violent les articles 10,11 et 172 de la Constitution lus en combinaison avec le principe de la sécurité juridique garanti par l'article 1^{er} du 1^{er} protocole additionnel à la convention Européenne des droits de l'homme.

- L'arrêt du 8 décembre 2011 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 2.4.6, paragraphe 1^{er} alinéa 1^{er} du code flamand de l'aménagement du territoire, ne viole ni l'article 79 paragraphe 1^{er} de la loi spéciale du 08 Août 1980 de réforme institutionnelle ni les articles 10,11 et 16 de la constitution, combinés ou non avec le 1^{er} Protocole additionnel à la Convention Européenne des droits de l'homme.
- L'arrêt du 8 décembre 2011 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 9 alinéa 2, du décret de la communauté française du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotions et de sélections, tel qu'il était applicable entre le 1^{er} septembre 2007 et le 31 janvier 2009 viole les articles les articles 10 et 11 de la Constitution.
- L'arrêt du 8 décembre 2011 par lequel la Cour annule l'allocation de base 10.005.28.01.63.21 de l'ordonnance du 14 décembre 2009 contenant le budget générale des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2010.
- L'arrêt du 1^{er} décembre 2011 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 3 paragraphe 5, alinéa 3, du livre III, titre 8, chapitre II, section 2 du code civil viole les articles 10 et 11 de la constitution dans l'interprétation selon laquelle il ne s'applique pas aux baux oraux; dans l'interprétation selon laquelle il s'applique bien aux baux oraux la même disposition ne viole pas l'article 10, et 23 de la Constitution.
- L'arrêt du 1^{er} décembre par lequel la Cour dit pour droit que l'article 221, 1^{er} de la loi générale sur les douanes et accises, coordonnées par l'arrêté Royale du 18 juillet 1977, ne viole pas les articles 10,11,12 et 14 de la constitution.
- L'arrêt du 24 novembre 2011 par lequel la Cour rejette le recours en annulation partielle de la loi du 26 avril 2010 portant des dispo-

sitions diverses en matière d'organisation de l'assurance maladie complémentaire, introduit par l'Union Professionnelle d'Entreprise Assurances Assuralia.

- Le recours en annulation de l'article 84, 6^e et 10^e de la loi du 14 avril 2011 portant des dispositions diverses, introduit par l'asbl « Ligue des droits de l'homme » et les recours en annulation des articles 55 à 57 et 84 de la loi du 14 avril 2011 portant des dispositions diverses introduits par l'asbl « Ligue des contribuables » et autres, et par l'asbl « Idées fiscales »
- Les recours en annulation de la loi du 1^{er} juin 2009 visant à interdire le port de tout vêtement cachant totalement ou de manière principale le visage, introduit par Samia Belkacemi et Yamina Oussar, par Elisabeth Cohen et par l'asbl « Justice and Démocratie » (administrateurs MM. Mehmet Saygin et Abdelgani Ben Moussa) – affaires jointes
- Les recours en annulations de l'article 9 de la loi du 8 juillet 2011 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne les conditions dont est assorti le regroupement familial, introduits par Abderrahman Achfri et par Zeynep Delidogan et autres.